



Bulletin Officiel

N°6336 Vendredi 16 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 4

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

WIFAK INTERNATIONAL BANK 8

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

WIFAK INTERNATIONAL BANK 9

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE 11

INFORMATIONS POST AGO

BH ASSURANCE 13

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 18

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 20

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 22

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV 24

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 26

COMMUNIQUES DE PRESSE

TUNINVEST SICAR 27

ATTIJARI LEASING 28

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01 29

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- WIFAK INTERNATIONAL BANK

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- WIFAK INTERNATIONAL BANK

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 10h00 au centre d'affaires de la banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2020.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2020.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.
5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2020.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.
9. Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes pour une durée de 3 ans, 2021,2022 et 2023.
10. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques.
11. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration et les membres des comités de son ressort et fixation des rémunérations des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2020, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2020 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **827.192.489,723** DT et un résultat comptable net après modifications comptables de **(-)5.875.531,597DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2019 relatif aux conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net après modification comptable de l'exercice 2020 s'est élevé à (-) 5.875.531,597 DT et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2019 s'élèvent (-) 26.959.779,504 DT et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2019	(-)5.875.531,597
Résultats reportés	(-)26.959.779,504
Résultats déficitaires reportés	(-)32.835.311,101

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptesreprésenté par Monsieur.....pour un deuxième mandat de trois ans (exercices 2020, 2021 et 2022) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration de DT net par membre et par réunion et jetons de présence des membres des comités rattachés aux Conseil d'Administration de ... DT net par membre et par réunion.

De même l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

- Une indemnité annuelle nette de ... DT pour le Président du comité
- Une indemnité annuelle nette de ... DT pour des membres
- Des jetons de présence de ... Dt net par membre et par réunion.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW Body Line publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS AU 31/03/2021

Indicateurs	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2020
	2021	2020	Var (%)	
Production Lingerie Basique	99 404	50 228	97.91%	249 558
Production Lingerie intelligente	96 702	52 231	85.14%	355 687
Total Production vendue (en unité)	196 106	102 459	91.40%	605 245
CA Lingerie Basique	1 032 957	435 083	137.42%	2 418 324
CA Lingerie intelligente	847 578	506 172	67.45%	2 492 810
Chiffre d'affaires (en DT)	1 880 535	941 256	99.79%	4 911 133
Investissements nets	7 697	0	-	17 038
Endettement LMT	0	0	-	0

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2021, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2020 sont audités et définitifs.

COMMENTAIRES**1. Production :**

Durant le 1^{er} trimestre 2021, la production totale en pièces de NEW BODY LINE a presque doublé réalisant une augmentation de 91.40% avec un volume global de 196 106 pièces produites et vendues contre 102 459 pièces pour la même période en 2020.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la production des articles intelligents de 85.14% et de la lingerie basique de 97.91%.

2. Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires global du 1^{er} trimestre 2021 a aussi presque doublé avec une augmentation de 99.79% et s'est élevé à 1 880 535 DT, contre 941 256 DT pour la même période en 2020 dénotant d'une reprise très accélérée de l'activité.

De plus, durant l'année 2020, New Body Line a bien gardé le contact digital avec ses clients à l'export et a mis à leur disposition les services de développement et de logistique dont ils ont besoin pour continuer leurs activités à distance. Ces actions ont bien fidélisé nos clients.

Avec nos efforts de recherche et développement, nous avons proposé des solutions et des produits innovants adaptés à la situation sanitaire pour faire face à la pandémie du Covid-19. C'est ainsi que « le masque barrière intelligent » a été lancé et s'est démarqué des autres produits qui ont inondé les marchés aussi bien local qu'Européen, générant un chiffre d'affaire supplémentaire et a diminué l'impact de la baisse des ventes sur les produits plus classiques.

3. Activité commerciale :

Durant le 1^{er} trimestre 2021 et à cause de la pandémie, tous les salons et rendez-vous commerciaux internationaux ont été annulés.

New Body Line a participé au salon Première Vision dans sa version virtuelle.

Nous avons doublé d'efforts sur le marché local, pour vendre les masques intelligent mais aussi pour contacter des marques et chaînes de magasins prestigieuses, en leurs proposant des produits sports.

Durant le 1^{er} trimestre nous avons travaillé avec 14 clients dont 4 locaux pour une cote part de 13% de notre chiffre d'affaire.

4. Investissements :

La société NBL n'a presque pas fait d'investissement courant le 1^{er} trimestre 2021.

5. Endettement :

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placement substantiels.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIÉTÉ: BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 Avril 2021, la société BH ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2014 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2013, et dont le montant s'élève à 1334 000 Dinars devenu libre.

Par ailleurs l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter un montant de 440 000Dinars des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2020 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	921 536,00
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12.2013	19 782 412,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2020	20 703 948,00
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1 334 000,00
Résultats reportés provenant des Réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	-440 000,00
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	481 536,00
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12. 2013	21 116 412,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2020	21 597 948,00

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2020 fait ressortir un bénéfice net de 9 662 268,99 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	9 662 268,99
Report exercice 2019	478 906,00
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	440 000,00
Total	10 581 174,64
Réinvestissement exonéré	3 000 000,00
Réserves pour fond social	200 000,00
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2020	2 220 000,00
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	440 000,00
Réserves Extraordinaires	4 000 000,00
Report à nouveau exercice 2020	721 174,64

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1D par action, soit un montant global de 2 660 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 440 000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 Avril 2021 Auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2020, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2020 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable

BILAN APRES AFFECTATION				DT
	31/12/2020			31/12/2019
Actifs du Bilan	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	3 992 196	2 190 892	1 801 304	1 447 372
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	4 087 202	2 976 395	1 110 807	974 983
AC 3 Placements	193 394 898	14 291 562	179 103 336	190 483 894
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions tech	76 143 693		76 143 693	69 516 265
AC 6 Créances	57 379 353	14 094 583	43 284 770	38 936 630
AC 7 Autres éléments d'actif	47 282 872		47 282 872	10 666 217
	382 280 214	33 553 432	348 726 782	312 025 361

Capitaux propres et passifs du bilan			DT
	31/12/2020		31/12/2019
Capitaux propres			
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000		13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	34 980 652		29 891 430
CP3 rachat d'action propres			
CP4 autres capitaux propres	18 566 799		16 900 799
CP5 résultats reportés	721 175		478 906
Total capitaux propres après affectation	67 568 626		60 571 135
Passif			
PA2 Provisions pour autres risques et charges	168 565		168 565
PA3 Provisions techniques brutes	208 012 017		184 470 771
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cess	46 524 707		43 906 760
PA6 Autres Dettes	21 058 181		16 878 724
PA7 Autres passifs	5 394 686		6 029 406
	348 726 782		312 025 361

III-L'Etat d'Evolution des Capitaux Propres Après Affectation

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissement	fonds social	Résultat reporté	résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020(Avant affectation)	13300 000	1330 000	20703 948	6600 000	16900 799	1252 704	478 906	9662 269	70228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1334 000		-1334 000				
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	
Réserves pour réinvestissements exonéré					3000 000			-3000 000	
Fonds social						200 000		-200 000	
Dividendes peronnes morales prelevés sur le bénéfice exercice 2020								-2220 000	-2220 000
Dividendes peronnes physiques prelevés sur les resultats reportés provenant reserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 000
Réserves extraordinaires			4000 000					-4000 000	
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Solde au 31/12/2020 (Après affectation)	13300 000	1330 000	25597 948	6600 000	18566 799	1452 704	721 175	0	67568 626

VI-Liste des Membres du Conseil d'Administration

Nom & Prénom	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats d'administrateur dans d'autres sociétés
Ahmed Trabelsi	Président du conseil d'administration	2020-2022	Directeur Général de Société	BH BANK BH Leasing BHO Société TAISSIR Société ESSANIA Société EL BARAKA Société EL HAMAD
Anouar Gallas	Administrateur [Représentant de BH BANK]	2020-2022	Directeur Central des Ressources Humaines (BH)	BH INVEST
Fadhel Guizani	Administrateur Représentant de BH EQUITY	2020-2022	Directeur Général BH EQUITY	SOTACIB FERIANA SOTACIB KAIROUN TOPIC BH LEASING BH IMMO BH RECOUVREMENT STIMEC BH SICAF BHO
Najet Chabchoub	Administrateur Représentant de BH LEASING	2020-2022	Directeur Général BH LEASING	BH INVEST BHO BH RECOUVREMENT BH EQUITY STIMEC ATID
Mohamed Mabrouk	Administrateur Représentant de BH SICAF	2020-2022	Directeur BH SICAF	BH ASSURANCE BH IMMO BH INVEST BH EQUITY SICAV BH OBLIGATAIRE SICAV BH CAPITALISATION STIMEC
Haifa Laribi	Administrateur	2020-2022	Médecin Spécialiste	BH INVEST
Radhouane Zouari	Administrateur	2020-2022	Directeur BONNA SABLA-France	CLINIQUE DES JASMIN AL TAKAFULIA ASSURANCE TUNISIE VALEURS BH ASSURANCES SICAV BHC JINEN AGRO
Tarak Cherif	Administrateur Représentant des petits porteurs	2020-2022	Président Directeur Général Groupe ALLIANCE	GRUPE ALLIANCE TUNISIE

2021- AS -0337

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2020 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de Monsieur Aness SANDLI et Monsieur Maher BEN ABDALLAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0338

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **4,022** dinars par action, calculé sur la base de l'intégralité des sommes distribuables au 31/12/2020 qui sont de 3 292 699,536 dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **28 avril 2021**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de Monsieur Ouahib ABDELHEDI et Madame Sonia BEN SALAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0339

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat déficitaire dégagé au titre de l'exercice 2020 de huit mille cinq cent quatre-vingt-sept dinars quatre cent vingt-deux millimes (-8 587,422 dinars) et décide de le reporter sur l'exercice suivant.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Aness SANDLI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0340

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2020 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de Monsieur Aness SANDLI et Monsieur Maher BEN ABDALLAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0341

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2021, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2020, **un dividende de 4,022 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 28 avril 2021**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège social: Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de Tuninvest Sicar s'est réuni le 14 Avril 2021, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2020 et a arrêté les états financiers au 31 décembre 2020, faisant apparaître un total bilan de 11,810 millions de dinars et un résultat net de 2,790 millions de dinars.

Le Conseil a décidé de convoquer pour le Vendredi 25 Juin 2021 :

- Une Assemblée Générale Ordinaire afin de proposer à ladite Assemblée la distribution d'un dividende de 1,5 Dinars par action soit 150% du nominal, à prélever sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue et,
- Une Assemblée Générale Extraordinaire afin de proposer la mise à jour des Statuts de la société Tuninvest Sicar en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n°47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0343

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

Siège Social : Rue Du Lac D'annecy -1053 Les Berges Du Lac

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, Attijari leasing informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale sera tenue au siège de la société sis au Rue du lac d'Annecy- 1053 les berges du lac, le Jeudi 29 Avril à 11 heures, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressé par écrit recommandé avec accusé de réception (signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou au représentant des petits porteurs.

Les actionnaires sont invités à visiter le site web de la société : <https://www.attijarileasing.com.tn/> et ce pour :

- Consulter tous les documents afférents à cette assemblée mis à leurs dispositions ;
- Télécharger le formulaire de vote ; qui une fois rempli et signé doit être adressé à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège d'Attijari leasing sus indiqué ou par courrier électronique au plus tard le 23/04/2021 sur l'adresse mail contact@attijarileasing.com.tn.

Par ailleurs les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse contact@attijarileasing.com.tn toute question et/ou observation adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant le 23/04/2021.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'Assemblée Générale en vidéo conférence sont invités à communiquer leurs coordonnées et adresses Mails pour pouvoir les contacter et envoyer des invitations et ce au plus tard le 26/04/2021 à l'adresse suivante contact@attijarileasing.com.tn.

NB : les votes reçus par correspondances feront office d'émargement de la feuille de présence.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à
40 000 000 dinars ; |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation subordonnée ; |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable
intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;
*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an. |
| <i>f. Durée</i> | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et
* 10 ans pour la catégorie B ; |

- g. Amortissement* : *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.
- *Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021- AS -0317

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,837	201,866		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,720	137,739		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,289	115,303		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,246	123,266		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,588	120,606		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,884	118,907		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,841	115,855		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,192	47,196		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,610	33,615		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,903	113,919		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,777	17,779		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,286	127,297		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,900	120,917		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,754	11,755		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,049	169,076		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,728	11,730		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,188	96,203		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,876	1,879		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,086	64,093		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,176	134,226		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,643	105,666		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,178	107,193		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	138,716	138,468		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	529,519	528,763		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	137,519	136,975		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	168,562	167,741		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,468	94,111		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	125,990	126,024		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	165,537	165,421		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	148,179	147,692		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,335	22,270		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	91,293	91,058		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2199,521	2192,811		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	128,056	128,238		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	218,859	216,927		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,963	2,934		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,656	2,631		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,487	65,794		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,277	1,276		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,289	1,290		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,238	1,230		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,217	1,207		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	116,221	115,818		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1188,418	1177,487		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,597	13,564		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,018	10,052		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,722	87,470		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,767	110,781
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,169	102,181
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,201	109,216
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,503	106,518
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,291	109,309
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,343	111,359
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,787	107,803
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,703	104,718
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,903	103,913
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,010	103,025
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,004	111,022
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,239	107,251

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,988	106,000
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,568	101,582
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,633	105,645
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,734	105,748
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,022	108,033
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,112	106,128
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,522	105,555
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,585	108,597
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,373	104,385
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,596	109,609
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,612	107,630
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,909	108,925
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,259	114,511
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,454	63,449
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,593	91,270
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,633	17,624
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	286,076	285,690
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2234,367	2230,496
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,848	72,555
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,702	56,629
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,926	105,909
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,697	11,708
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,142	14,100
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,537	15,514
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,770	13,746
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,007	147,550
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,333	9,313
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,425	99,579
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,878	75,431
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,162	75,775
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,166	101,042
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,362	90,217
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,044	9,980
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	96,978	96,571
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	144,404	144,370
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,494	102,542
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,923	117,023
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,044	118,671
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,979	196,609
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,927	179,769
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	172,568	171,989
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,785	23,705
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,753	136,752
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,518	156,581
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5404,877	5352,030
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5539,392	5515,507
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,751	88,754
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4555,724	4534,808
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,377	10,387
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,454	169,319
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10737,873	10765,152
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,559	127,886

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeubles Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN Arrêtée au 31 Décembre 2020

DESIGNATION	NOTES	31-déc 2020	31-déc 2019
AC 01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1-1	71 377 256	53 455 713
AC 02 Créances sur les établissements bancaires et financiers	1-2	167 527 382	63 046 017
AC 03 Créances sur la clientèle	1-3	482 629 803	401 559 497
AC 04 Portefeuille titres commercial	1-4	40 176	37 815
AC 05 Portefeuille d'investissement	1-5	21 830 080	21 082 124
AC 06 Valeurs immobilisées	1-6	55 353 390	58 648 446
AC 07 Autres actifs	1-7	28 434 103	33 105 931
TOTAL ACTIFS		827 192 190	630 935 543
PA 01 Banque Centrale, CCP	2-1	84 238 187	2 008 889
PA 02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	2-2	699 579	45 058 334
PA 03 Dépôts de la clientèle	2-3	487 130 302	352 748 386
PA 04 Dettes de financements et Ressources spéciales	2-4	41 846 709	36 942 131
PA 05 Autres passifs	2-5	60 154 512	35 684 295 (*)
TOTAL PASSIFS		674 069 289	472 442 035
CP 01 Capital		150 000 000	150 000 000
CP 02 Réserves		20 542 419	20 542 419
CP 03 Actions propres		-694 663	-694 663
CP 04 Autres capitaux propres		16 110 456	16 105 530
CP 05 Résultats reportés		-27 459 779	-5 452 201 (*)
CP06 Résultat de l'exercice		-5 375 532	-22 007 577
TOTAL CAPITAUX PROPRES		153 122 901	158 493 508
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		827 192 190	630 935 543

(*) : ces soldes ont été retraités à des fins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêtée au 31 Décembre 2020

DESIGNATION		NOTES	31-déc. 2020	31-déc. 2019
PASSIFS EVENTUELS				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	4-1	9 686 138	3 049 920
HB 02-	Crédits documentaires	4-2	23 509 625	2 276 090
HB 03-	Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			33 195 763	5 326 010
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 04-	Engagements de financement donnés	4-3	70 094 533	49 271 547
HB 05-	Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			70 094 533	49 271 547
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 06-	Engagements de financement reçus		0	0
HB 07-	Garanties reçues	4-4	314 519 944	278 473 485

ETAT DE RESULTAT
Arrêtée au 31 Décembre 2020

DESIGNATION		31-déc	31-déc	
		2020	2019	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		60 663 708	49 146 604	
PR01	Marges et revenus assimilés	5-1	46 850 358	39 309 003
PR02	Commissions en produits	5-2	10 341 004	7 448 792
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5-3	2 389 358	1 586 136
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	5-4	1 082 988	802 673
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		-28 937 711	-26 776 694	
	-			
CH01	Marges encourus et charges assimilées	5-5	-27 760 435	-25 187 754
CH02	Commissions encourues	5-6	-1 177 276	-1 588 940
PRODUIT NET BANCAIRE		31 725 997	22 369 910	
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5-7	-6 351 182	-12 068 876
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5-8	-171 097	-26 185
PR07	Autres produits d'exploitation	5-9	24 558	1 515
CH06	Frais de personnel	5-10	-18 335 426	-18 069 810
CH07	Charges générales d'exploitation	5-11	-7 554 236	-7 300 299
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5-12	-4 633 390	-6 838 122
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 294 776	-21 931 867	
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires		64 281	43 796
CH011	Impôt sur les bénéfices		-139 737	-114 506
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-5 370 232	-22 002 577	
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-5 300	-5 000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-5 375 532	-22 007 577	
	Modification comptable		-500 000	-1 017 779
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION		-5 875 532	-23 025 356	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêtée au 31 Décembre 2020

DESIGNATION	NOTES	31-déc	31-déc
		2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		58 705 302	49 607 467
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-30 029 202	-25 140 138
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-80 108 916	403 806
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		135 554 648	66 315 163
Titres de placements		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-19 374 038	-20 524 806
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 596 042	-37 846 853
Impôt sur le bénéfice		-145 037	-119 506
		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		81 198 799	32 695 133
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2		
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-959 052	-675 282
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		211 097	-3 168
Acquisition / cessions sur immobilisations		-744 380	-3 769 066
-		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 492 335)	(4 447 516)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3		
Rachat d'actions		0	-196 137
Encaissement d'emprunt obligataire		15 000 000	15 242 100
Remboursement d'emprunt obligataire		-2 790 490	-735 923
Remboursement d'emprunts		-7 386 174	-26 044 122
Dividendes versés et autres distributions		-	-
Mouvements sur fond social et de retraite		4 926	4 776
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		4 828 262	-11 729 306
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		84 534 726	16 518 311
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		69 472 321	52 954 010
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		154 007 047	69 472 321

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020

PRESENTATION DE LA BANQUE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et a décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce, sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Notons que la société « **EL WIFAK LEASING** » a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la banque est régie par la loi 2016-048.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 150.000.000 DT divisé en 30.000.000 actions de 5 DT chacune.

	Montant	En %
Actionnaires Tunisiens	104 995 560	70.00%
Actionnaires Etrangers	45 004 440	30.00%
	150 000 000	

La société « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun

I. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41).

1- Créances sur la clientèle

1-1 Règle de présentation des créances sur la clientèle :

Les financements de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des profits décomptes d'avance et non encore échus.

Les financements à moyen et long terme sont présents au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des profits courus et non échus.

Les financements à moyen terme utilisés progressivement par tranche, sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les profits réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances :

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défile les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

A- Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par le circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :

Engagements sur les professionnels du secteur privé :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyages
- Agences de location de voitures
- Promotion immobilière
- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Contreparties publiques :

- Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

Particuliers :

- Particuliers du secteur privé : crédits logements
- Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- Particuliers du secteur public : crédits logements
- Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices

iii. Majoration des taux de migrations historiques.

iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

B- Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêt des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2- Portefeuille titres

2.1 Présentation du portefeuille titres

Les titres sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

A- Portefeuille-titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

A2 : Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachées.

- Titres de participation

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 Evaluation du portefeuille titres

a. Date d'acquisition :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. Date d'arrêté :

- Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres

3- Prise en compte des produits

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature, sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque, sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

4- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société, figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	
<i>Agences</i>	5%
<i>Centre d'affaire et siège</i>	2%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

5- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

6- Impôt sur les bénéfices

« **WIFAK BANK** » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de IJARA, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

7- Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumis à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

8- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

9- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

10- Faits saillants de la période

L'exercice 2020 s'est caractérisé par :

- Le report des tombées des créances échues classés 0 & 1 pour 7 mois pour la période allant du mois de mars au mois de septembre 2020 et ce, en application des circulaires BCT 2020-06 ,07 & 08 relatives aux mesures exceptionnelles en faveur des entreprises, professionnels et des particuliers ;
- Les produits d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 23% par rapport à la même période de 2019 ;
- Le Produit Net Bancaire a enregistré une augmentation de 9,3 KDT, soit une hausse de 42% par rapport au 31 décembre 2019 ;
- Les encours des financements à la clientèle ont enregistré une augmentation de 83,3 MDT, soit une hausse de 20% par rapport au 31 décembre 2019 ;
- Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une progression de 38% par rapport au 31 décembre 2019 ;
- L'enrichissement de l'offre à la clientèle par le lancement d'un nouveau produit « Hissab Ithmar » qui permet aux clients WIFAK de bénéficier d'un bonus proportionnel à la stabilité de leurs dépôts ;
- L'émission et la clôture du deuxième emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour un montant de 15 KDT ;
- L'attribution à « **WFAK INTERNATIONAL BANK** » du prestigieux prix « Best Islamic Corporate Bank Tunisia 2020 » décerné par la revue financière internationale « Global Banking and Finance Review » pour sa 10^{ème} édition.
- L'attribution à **WIFAK INTERNATIONAL BANK** du prestigieux prix « GIFA Power Award (Islamic Banking) 2020 » lors de la 10^{ème} édition du Global Islamic Finance Awards qui s'est tenue le 14 septembre 2020 au Pakistan.

11- Modification comptable :

Au cours de l'exercice 2020, il a été procédé aux modifications comptables ci-dessous :

- Suite à la communication du redressement fiscal partiel pour les exercices 2016-2017, la banque a constitué une provision pour risque fiscal estimé à 500 KDT. Ce montant a été porté en « Modifications Comptables » en ajustant les capitaux propres d'ouverture et la colonne comparative a été retraitée en conséquence.

Rubrique	2019 Approuvé	Retraitement	En DT
			2019 Retraité
PA 5- Autres Passifs	35 184 295	500 000	35 684 295
CP 5- Résultats Reportés	-4 952 201	-500 000	-5 452 201

I. NOTES EXPLICATIVES

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 71 377 256 DT contre 53 455 713 DT au 31 Décembre 2019 enregistrant ainsi une augmentation de 34%.

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
				%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	6 361 045	6 173 117	187 928	3%
BCT, CCP et TGT	65 072 879	47 282 596	17 790 283	38%
Provision sur incidents caisse	-56 668	0	-56 668	100%
Total	71 377 256	53 455 713	17 921 543	34%

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers totalisent 167 527 382 DT au 31 Décembre 2020 contre 63 046 017 DT au 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une progression de 166%.

Description	Note	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
					%
Créances sur les établissements Bancaires	1.2.1	136 399 962	43 967 433	92 432 529	210%
Créances sur les établissements Financiers	1.2.2	31 127 420	19 078 584	12 048 836	63%
Total		167 527 382	63 046 017	104 481 365	166%

Note 1.2.1 Créances sur les établissements Bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 136 399 962 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	648 003	511 179	136 824		27%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-68 498	-225 042	156 544		-70%
Placements MOUDHARABA interbancaire	135 753 550	43 674 125	92 079 425		211%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	66 907	7 171	59 736		833%
Total	136 399 962	43 967 433	92 432 529		210%

Note 1.2.2 Créances sur les établissements Financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 127 420 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Prêts aux les établissements financiers	31 000 000	19 000 000	12 000 000		63%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	127 420	78 584	48 836		62%
Total	31 127 420	19 078 584	12 048 836		63%

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie et ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	En DT					
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	135 820 457	0	0	0	579 505	136 399 962
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	648 003	648 003
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	-68 498	-68 498
Placements moudharaba interbancaire	135 753 550	-	-	-	-	135 753 550
Créances rattachées aux placements moudharaba	66 907	-	-	-	-	66 907
Etablissements financiers	30 099 159	1 028 261	0	0	0	31 127 420
Prêts aux les établissements financiers	30 000 000	1 000 000	-	-	-	31 000 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	99 159	28 261	-	-	-	127 420
Total	165 919 616	1 028 261	0	0	579 505	167 527 382

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	En DT			
	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	136 399 962	136 399 962
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	648 003	648 003
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-68 498	-68 498
Prêts aux établissements bancaires	-	-	135 753 550	135 753 550
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	66 907	66 907
Etablissements financiers	-	-	31 127 420	31 127 420
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	-	-	31 000 000	31 000 000
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	127 420	127 420
Total	-	-	167 527 382	167 527 382

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Dans le cadre de la conjoncture économique connue dans le pays à cause de la pandémie COVID-19 et suite à la diffusion des circulaires BCT n°2020-06, 2020-07 et 2020-08 relatives au report des échéances des crédits accordés à la clientèle pour des différentes périodes selon le statut juridique des bénéficiaires de ces crédits, la banque a suivi la politique adoptée par la banque centrale en général et toutes les banques locales en particulier en accordant ces avantages à ses clients. En effet, la banque a reporté les échéances des crédits de 3 mois à 6 mois selon les conditions prévues par les différentes circulaires.

Dans ce cadre et pour être conforme aux principes comptables de base : rattachement des charges aux produits, la banque a continué de constater les produits relatifs aux crédits accordés et dont les échéances ont été reportées.

Les financements à la clientèle ont passé de 401 559 497 DT au 31 Décembre 2019 à 482 629 803 DT au 31 Décembre 2020.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Kardh Hassan	2 623 420	1 421 797	1 201 623	85%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	480 006 383	400 137 699	79 868 684	20%
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	472 151 161	393 413 001	78 738 160	20%
Financement MOURABAHA	218 080 511	129 912 686	88 167 825	68%
Financement IJARA	291 006 909	293 339 227	-2 332 318	-1%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-33 285 057	-27 205 912	-6 079 145	22%
Profits réservés sur créances	-3 651 202	-2 633 001	-1 018 201	39%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	7 855 222	6 724 699	1 130 523	17%
Total	482 629 803	401 559 497	81 070 306	20%

Une partie des créances sur la clientèle bénéficie du refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la banque a joui de refinancement en 2020.

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle, se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	En DT	
				Total	
Kardh Hassan	-	-	2 623 420	2 623 420	
Autres concours à la clientèle	-	-	480 006 383	480 006 383	
Total	-	-	482 629 803	482 629 803	

Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description		31/12/2020	31.12.2019	En DT	
				Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars		472 151 161	393 413 000	78 738 161	20%
Portefeuille IJARA		291 006 909	293 339 227	-2 332 318	-1%
Encours financiers	(*)	263 734 777	268 318 931	-4 584 154	-2%
Impayés et autres facturations		31 465 178	28 984 546	2 480 632	9%
Produits constatés d'avance sur Financement IJARA		-2 084 274	-1 433 284	-650 990	45%
Produits à recevoir sur Financements IJARA		1 142 922	0	1 142 922	
Règlement non affecté		-3 251 694	-2 530 967	-720 727	28%
Portefeuille MOURABAHA		218 080 511	129 912 686	88 167 825	68%
MOURABAHA Court terme		93 522 555	68 458 436	25 064 119	37%
Encours financiers		72 866 799	44 437 944	28 428 855	64%
Produits à recevoir sur Financement MOURABAHA		1 247 499	870 880	376 619	43%
Impayés sur Financement MOURABAHA		19 408 257	23 149 612	-3 741 355	-16%
MOURABAHA Moyen terme		95 590 360	37 327 923	58 262 437	156%
Encours financiers		92 933 203	36 227 329	56 705 874	157%
Produits à recevoir sur Financement MOURABAHA Moyen Terme		2 457 040	684 944	1 772 096	259%
Impayés sur Financement MOURABAHA Moyen Terme		200 117	415 650	-215 533	-52%
MOURABAHA Long terme		28 967 596	24 126 328	4 841 268	20%
Encours financiers		28 142 348	23 707 293	4 435 055	19%
Produits à recevoir sur Financement MOURABAHA Long Terme		576 161	270 179	305 982	113%
Impayés sur Financement MOURABAHA Long Terme		249 087	148 856	100 231	67%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses		-33 285 057	-27 205 912	-6 079 145	22%
Profits réservés sur créances		-3 651 202	-2 633 001	-1 018 201	39%
Autres concours à la clientèle en devises		7 855 222	6 724 699	1 130 523	17%
Encours financiers		7 814 008	6 713 464	1 100 544	16%
Produits à recevoir		41 214	11 235	29 979	267%
Total		480 006 383	400 137 699	79 868 684	20%

(*) Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 décembre 2020, présentent un solde de 263 734 777 DT contre 268 318 931 DT par rapport au 31 décembre 2019 pour enregistrer une évolution de 1% et se détaillent comme suit :

Description	Financement	Capital amorti	En DT	
			Encours financier	
Solde 31-12-2019	1 299 546 299	1 031 227 368	268 318 931	
Capital Amorti des anciens contrats		60 755 521	- 60 755 521	
Ajouts de la période	82 459 390	17 963 904	64 495 486	
Investissement	75 034 019	17 404 656	57 629 363	
Relocation	6 861 689	559 248	6 302 441	
consolidation	563 682	-	563 682	
Retraits de la période	38 961 409	30 637 290	8 324 119	
Cession de la valeur Résiduelle	21 367 641	21 367 255	386	
Cession anticipée	10 915 910	8 229 611	2 686 299	
Transferts (Cession)	748 080	518 244	229 836	
Relocation	5 929 778	522 180	5 407 598	
Solde 31-12-2020	1 343 044 280	1 079 309 503	263 734 777	

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2020, se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Provisions sur créances (AC 03)	-33 285 057	-27 205 912	-6 079 145		22%
Provision individuelles	-27 373 548	-24 675 019	-2 698 529		11%
Provisions collectives	-5 535 358	-2 140 590	-3 394 768		159%
Provisions additionnelles	-376 151	-390 303	14 152		-4%
Total provisions sur créances	-33 285 057	-27 205 912	-6 079 145		22%
Profits réservés	-3 651 202	-2 633 001	-1 018 201		39%
Total profits réservés	-3 651 202	-2 633 001	-1 018 201		39%
Total général des provisions et profits réservés	-36 936 259	-29 838 913	-7 097 346		24%

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En DT	
					%
Montant brut de la créance Classée	70 741 813	54 662 386	16 079 427		29%
Provisions au 31/12/N-1	-27 205 912	-15 419 123	-11 786 789		76%
Dotation de l'exercice	-9 876 076	-13 409 923	3 533 847		-26%
Reprise de l'exercice	3 796 930	1 623 134	2 173 796		134%
Perte sur Créances Radiées	-	-	-		-
Provision au 31/12/	-33 285 058	-27 205 912	-6 079 146		22%
Total net de la créance	37 456 755	27 456 474	10 000 281		36%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif, se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Montant brut de la créance classée	70 741 813	54 662 386	16 079 427		29%
Profits réservés au 31/12/N-1	-2 633 001	-1 717 657	-915 344		53%
Dotation aux profits réservés	-1 018 201	-915 344	-102 857		11%
Total des Profits réservés au 31/12/N	-3 651 202	-2 633 001	-1 018 201		39%

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	TOTAL	Variation
	A	B1	B2	B3	B4			
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	au 31-12-20	au 31-12-19	
Encours en principal	321 128 229	112 156 134	9 552 423	10 177 127	12 902 222	465 916 135	379 404 937	86 511 198
Impayés	1 399 052	13 802 351	1 641 138	6 415 886	24 083 275	47 341 702	48 976 053	-1 634 351
Autres débits	317 629	517 374	77 973	162 672	4 995 117	6 070 765	4 971 765	1 099 000
Règlements non affectés	-1 516 500	-7	-31	-44 366	-1 313 941	-2 874 845	-2 411 530	-463 315
PAR	1 467 465	1 931 775	221 162	26 113	62 386	3 708 901	710 979	2 997 922
Débits de compte	651 426	233 386	118 400	198 893	1 404 788	2 606 893	1 408 948	1 197 945
ENGAGEMENTS BILANTIELS	323 447 301	128 641 013	11 611 065	16 936 325	42 133 847	522 769 551	433 061 153	89 708 398
ENGAGEMENTS HORS BILAN	96 807 094	6 422 625	0	60 471	105	103 290 295	47 597 558	55 692 737
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	420 254 395	135 063 638	11 611 065	16 996 796	42 133 952	626 059 846	480 658 711	145 401 135
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	31 000 000	0	0	0	0	31 000 000	26 028 000	4 972 000
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	451 254 395	135 063 638	11 611 065	16 996 796	42 133 952	657 059 846	506 686 711	150 373 135
<i>Dont Créances Classées</i>			<i>11 611 065</i>	<i>16 996 796</i>	<i>42 133 952</i>	<i>70 741 813</i>	<i>54 580 321</i>	<i>16 161 492</i>
Agios réservés	-	-	- 362 551	- 842 630	- 2 446 021	- 3 651 202	- 2 633 001	- 1 018 201
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	- 521 673	- 1 415 850	- 25 436 027	- 27 373 550	- 24 675 018	- 2 698 532
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	- 376 151	- 376 151	- 390 303	14 152
Provisions collectives	- 5 535 358	-	-	-	-	- 5 535 358	- 2 140 590	- 3 394 768
TOTAL DE LA COUVERTURE	- 5 535 358		- 884 224	- 2 258 480	- 28 258 199	- 36 936 261	- 29 838 912	- 7 097 349
ENGAGEMENTS NETS	414 719 037	135 063 638	10 726 841	14 738 316	13 875 753	589 123 585	450 819 799	138 303 786
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			1.77%	2.59%	6.41%			
			10.77%				10.77%	-0,01%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7.62%	13.29%	67.07%			
			44.39%				50,75%	-6,36%

Note 1.4 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille titre commercial se compose principalement des actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève à 40 176 DT au 31 Décembre 2020. Le détail des titres de transactions détenus par la Banque au 31 Décembre 2020, se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT %
Titres de transaction	40 176	37 815	2 361	6%
Titres cotés	40 176	37 815	2 361	6%
Titres AMI	7 280	6 286	994	16%
Titres UNIMED	17 940	17 241	699	4%
Titres SAH	14 956	14 288	668	5%
Total	40 176	37 815	2 361	6%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises liés	Entreprises associés	Autres	En DT Total
Titres de transaction	-	-	-	40 176	40 176
Titres cotés	-	-	-	40 176	40 176
Titres AMI	-	-	-	7 280	7 280
Titres UNIMED	-	-	-	17 940	17 940
Titres SAH	-	-	-	14 956	14 956
Total	-	-	-	40 176	40 176

Note 1.5 : Portefeuille-titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 Décembre 2020, un solde de 21 830 080 DT contre 21 082 124 DT au 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 4 %.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	Note	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT %
Titres d'investissement	1.5.1	19 334 377	18 586 421	747 956	4%
Titres de participation	1.5.2	69 453	69 453	0	0%
Parts dans les entreprises liées	1.5.3	900 000	900 000	0	0%
Titres participatifs	1.5.4	1 526 250	1 526 250	0	0%
Total		21 830 080	21 082 124	747 956	4%

1.5.1 Titres d'investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 Décembre 2020 et 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Fonds Gérés	19 293 051	18 503 770	789 281		4%
Fonds Gérés Sodis Sicar	490 000	490 000	0		0
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	0		0
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	0		0
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	0		0
Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar	-210 000	-210 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar	15 300 000	15 300 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2009	500 000	500 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2012	1 000 000	1 000 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2013	2 000 000	2 000 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2014	1 400 000	1 400 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2015	1 400 000	1 400 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2016	4 500 000	4 500 000	0		0
Fonds Gérés Wifak Sicar 2017	4 500 000	4 500 000	0		0
Provisions sur fonds gérés Wifak Sicar	-403 282	-232 186	-171 096		74%
Revenus des fonds gérés	4 116 333	3 155 955	960 378		30%
Titres-d 'investissement hors Fonds gérés	41 326	82 651	-41 325		-50%
Montants bruts emprunt national	40 000	80 000	-40 000		-50%
Créances rattachées	1 326	2 651	-1 325		-50%
Total	19 334 377	18 586 421	747 956		4%

1.5.2 Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Titres de participation	169 453	169 453	0		0%
Provisions sur titres de participation	-100 000	-100 000	0		0%
Total	69 453	69 453	0		0%

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2020	Provision 31.12.2020	En DT	
				Provision 31.12.2019	
SIBTEL	0,62%	69 353	-	-	-
Med food SA	3,33%	100 000	-100 000	-100 000	-
Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers	0,00%	100	-	-	-
Total		169 453	-100 000	-100 000	

1.5.3 Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Parts dans les entreprises liées	(*)	900 000	900 000	-	-
Total		900 000	900 000	-	-

(*) Ce compte se détaille comme suit :

Titre	% de détention	En DT			
		31.12.2010	Provision 31.12.2020	31.12.2019	Provision 31.12.2019
Wifak Sicar	97,83%	900 000	-	900 000	-
		900 000	-	900 000	-

1.5.4 Titres Participatifs

Cette rubrique correspond à l'encours en relatif à la souscription à l'emprunt obligataire « Chahadet Zitouna 2017 » pour un principal de 1 500 KDT remboursable in fine pour une durée totale de 7 ans.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 Décembre 2020, un solde de 55 353 390 DT contre un solde de 58 648 445 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	4 497 025	5 158 976	-661 951	-13%
Immobilisations incorporelles	7 525 400	7 428 901	96 499	1%
Amortissement des immobilisations incorporelles	-3 028 375	-2 269 924	-758 451	33%
Immobilisations corporelles	50 067 077	52 540 683	-2 473 606	-5%
Immobilisations corporelles	62 682 319	61 874 941	807 378	1%
Amortissement des immobilisations corporelles	-12 615 242	-9 334 257	-3 280 985	35%
Immobilisations encours	789 288	948 786	-159 498	-17%
Immobilisations encours	789 288	948 786	-159 498	-17%
Total	55 353 390	58 648 445	-3 295 056	-6%

Au 31 décembre 2020, le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Description	En DT						
	Valeur Brut au 31.12.2019	Acquisition Transfert	Valeur Brut au 31.12.2020	Amortissement cumulé 31.12.2019	Dotations d'amortissement 2020	Amortissement cumulé 31/12/2020	V.C.N 31.12.2020
1) Immobilisations Incorporelles	7 428 901	96 499	7 525 400	-2 269 925	-758 450	-3 028 375	4 497 025
* Licence	933 257	96 499	1 029 756	-772 256	-115 714	-887 970	141 786
* Logiciels	6 488 443	0	6 488 443	-1 494 789	-641 296	-2 136 085	4 352 358
* Site web	7 201	0	7 201	-2 880	-1 440	-4 320	2 881
* Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
2) Immobilisations Corporelles	61 874 940	807 379	62 682 319	-9 334 257	-3 280 985	-12 615 242	50 067 077
Immobilisations d'exploitation	51 482 870	584 090	52 066 960	-4 907 618	-1 948 028	-6 855 646	45 211 314
* Terrains d'exploitation	9 510 611	0	9 510 611	0	0	0	9 510 611
* Bâtiments	29 742 855	0	29 742 855	-2 261 510	-690 966	-2 952 476	26 790 379
* Aménagements de bâtiments	12 229 404	584 090	12 813 494	-2 646 108	-1 257 062	-3 903 170	8 910 324
Mobiliers et Matériel de Bureau	1 704 286	18 241	1 722 527	-476 698	-159 059	-635 757	1 086 770
Matériels de Transport	866 023	136 980	1 003 003	-433 303	-174 332	-607 635	395 368
Matériels Informatique	6 846 528	62 976	6 909 504	-3 104 389	-822 277	-3 926 666	2 982 838
Machines DAB et GAB	886 161	0	886 161	-411 396	-177 231	-588 627	297 534
Coffres Forts	88 090	5 092	93 182	0	0	0	93 182
Autres Immobilisations	982	0	982	-853	-58	-911	71
3) Immobilisation en cours	948 786	-159 498	789 288	0	0	0	789 288
Immobilisations corporelles en cours	948 786	-305 424	643 362	0	0	0	643 362
Immobilisations incorporelles en cours	0	145 926	145 926	0	0	0	145 926
TOTAUX	70 252 627	744 380	70 997 007	-11 604 182	-4 039 435	-15 643 617	55 353 390

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 Décembre 2020 un montant de 28 434 103 DT contre un montant de 33 105 931 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Comptes d'attente et de régularisation	4 669 058	4 233 802	435 256	10%	
<i>Comptes d'attente</i>	3 979 863	4 209 149	-229 286	-5%	
Comptes d'attente de la salle de marché	125 275	773 064	-647 789	-84%	
Comptes d'attente de la compensation	3 854 588	3 436 085	418 503	12%	
Autres comptes d'attente	0	0	0	0	
<i>Comptes de régularisation</i>	689 195	24 653	664 542	2696%	
Autres	23 765 045	28 872 128	-5 107 083	-18%	
Stock de matière, fourniture et timbres	400 904	313 856	87 048	28%	
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	3 474	5 496	-2 022	-37%	
Cartes et imprimés en stock	397 430	308 360	89 070	29%	
<i>Matériels en stock (Murabaha et Ijara)</i>	9 000 513	6 327 577	2 672 936	42%	
<i>Etat, impôts et taxes</i>	3 359 080	9 075 307	-5 716 227	-63%	
<i>Dépôts et cautionnements</i>	22 775	17 775	5 000	28%	
<i>Opérations avec le personnel</i>	8 459 317	7 250 819	1 208 498	17%	
<i>Débiteurs divers</i>	598 395	1 677 825	-1 079 430	-64%	
<i>Charges à répartir</i>	100 564	694 518	-593 954	-86%	
<i>Autres</i>	1 823 497	3 514 451	-1 690 954	-48%	
Total Autres Actifs	28 434 103	33 105 931	-4 671 828	-14%	

Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 84 238 187 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 2 008 889 DT au 31 Décembre 2019, se détaillant comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	84 000 000	2 000 000	82 000 000	4 100%	
Dette rattaché sur Wakala bel Istithmar auprès de la BCT	238 187	8 889	229 298	2 580%	
Total	84 238 187	2 008 889	82 229 298	4 093%	

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 Décembre 2020 un solde de 699 579 DT contre 45 058 334 DT au 31 Décembre 2019 enregistrant ainsi une baisse de 98%. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	699 579	45 058 334	(44 358 755)	(98%)	
Total	699 579	45 058 334	(44 358 755)	(98%)	

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires, se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Avoirs des Etablissements Bancaires	699 579	504 708	194 871	39%	
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	0	44 553 626	-44 553 626	-100%	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	699 579	45 058 334	-44 358 755	-98%	

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	En DT				
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	699 579	-	-	-	699 579
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	699 579	-	-	-	699 579
Total	699 579	-	-	-	699 579

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

Description	En DT			
	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	699 579	699 579
Total	-	-	699 579	699 579

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 Décembre 2020 un solde de 487 130 302 DT contre 352 748 386 DT au 31 Décembre 2019 et se décomposent comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Dépôts à vue	201 224 742	122 650 178	78 574 564	64%
Dépôts à vue	200 452 255	122 203 056	78 249 199	64%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	772 487	447 122	325 365	73%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	285 905 560	230 098 208	55 807 352	24%
Tawfir	146 883 957	80 238 566	66 645 391	83%
Tawfir	145 311 678	79 353 656	65 958 022	83%
Dettes rattachées sur tawfir	1 572 279	884 910	687 369	78%
Istithmar	80 231 910	133 969 401	-53 737 491	-40%
Istithmar en dinars	71 811 986	123 882 600	-52 070 614	-42%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	2 060 884	4 249 070	-2 188 186	-51%
Istithmar en devises	6 309 422	5 790 833	518 589	9%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	49 618	46 898	2 720	6%
Autres sommes dues à la clientèle	58 789 693	15 890 241	42 899 452	270%
Total	487 130 302	352 748 386	134 381 916	38%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

Description	En DT					
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	200 451 957	-	-	-	-	200 451 957
Tawfir	145 311 678	-	-	-	-	145 311 678
Istithmar	31 748 074	40 899 632	5 474 000	-	-	78 121 706
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	58 789 693	58 789 693
Dettes rattachées	4 455 268	-	-	-	-	4 455 268
Total	381 966 977	40 899 632	5 474 000	0	-	487 130 302

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Au 31 Décembre 2020, le solde de cette rubrique s'élève à 41 846 709 DT contre 36 942 131 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Description		31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
					%
Emprunts Matérialisés	❶	14 529 378	21 991 856	-7 462 478	-34%
Emprunts obligataires	❷	27 317 331	14 950 275	12 367 056	83%
Total		41 846 709	36 942 131	4 904 578	13%

❶ Le solde des emprunts se subdivise comme suit :

Description		31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
					%
Emprunts Matérialisés		14 338 462	21 724 636	-7 386 174	-34%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés		190 916	267 220	-76 304	-29%
Total		14 529 378	21 991 856	-7 462 478	-34%

❷ Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit :

Description		31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
					%
Emprunts obligataires		26 715 687	14 506 177	12 209 510	84%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires		601 644	444 098	157 546	35%
Total		27 317 331	14 950 275	12 367 056	83%

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation, se présente comme suit :

Description	En DT		
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres
Emprunts Matérialisés	-	-	14 529 378
Ressources Spéciales	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	27 317 331
Total	-	-	41 846 709

Au 31 décembre 2020, le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Remboursement 2020	En DT
				Soldes 31/12/2020
ATB 14	2 000 000	400 000	400 000	0
	2 000 000	400 000	400 000	0
AB37	2 000 000	285 714	285 714	0
AB38	2 000 000	357 144	285 714	71 430
AB39	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB40	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB41	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB42	1 500 000	262 086	262 086	0

AB43	1 500 000	96 808	96 808	0
AB44	2 000 000	244 861	244 861	0
	15 000 000	2 532 328	2 032 325	500 003
				0
QNB 01	4 000 000	200 000	200 000	0
QNB 02	3 000 000	150 000	150 000	0
QNB 03	3 000 000	150 000	150 000	0
QNB 04	3 000 000	300 000	300 000	0
QNB 05	2 000 000	200 000	200 000	0
	15 000 000	1 000 000	1 000 000	0
				0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	17 792 308	3 953 849	13 838 459
	25 700 000	17 792 308	3 953 849	13 838 459
TOTAL	57 700 000	21 724 636	7 386 174	14 338 462

(*) Les dettes rattachées sur les emprunts matérialisés s'élèvent à 190 916 DT.

Au 31 décembre 2020, la ventilation des emprunts, matérialisés hors dettes rattachées selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

Description	En DT			
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an	Total
<u>DETTES BANCAIRES</u>				
<u>AMEN BANK</u>	71 432	428 571	0	500 003
AB 38	71 432	-	-	71 429
AB 39	-	142 857	-	142 857
AB 40	-	142 857	-	142 857
AB 41	-	142 857	-	142 857
<u>MOURABAHA ZITOUNA</u>	988 459	2 965 385	9 884 615	13 838 459
	988 459	2 965 385	9 884 615	13 838 459
Total	1 059 891	3 393 956	9 884 615	14 338 462

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019 :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	3 559 545	3 426 425	133 120	4%
Provisions pour passifs et charges	3 559 545	3 426 425	133 120	4%
Comptes d'attente et de régularisation	56 594 967	32 257 871	24 337 096	75%
<i>Comptes d'attente</i>	7 174 869	4 697 893	2 476 976	53%
<i>Comptes de régularisation</i>	10 578 852	1 742 271	8 836 581	507%
Créditeurs divers	33 436 549	22 157 863	11 278 686	51%
Fournisseurs	31 484 848	20 421 174	11 063 674	54%
Dépôts du personnel	627 071	457 185	169 886	37%
Prestataire de services	1 324 630	1 279 504	45 126	4%
Etat, impôts et taxes	2 545 134	1 501 474	1 043 660	70%
Autres	2 859 563	2 158 370	701 193	32%
Total Autres passifs	60 154 512	35 684 295	24 470 216	69%

Notes 3- Capitaux propres

Au 31 Décembre 2020, les capitaux propres de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » ont atteint 153 122 901 DT contre 158 993 507 DT au 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une diminution de 3.69%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31.12.2019	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	-694 663	668 532	15 436 999	-3 934 422	-1 017 779	-22 007 578	158 993 507
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-500 000	-	-500 000
Affectation résultat AGO du 30.06.2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-22 007 578	-	22 007 578	0
Variation 2020	-	-	-	-	-	-	4 925	-	-	-	-	4 925
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5 375 532	-5 375 532
Capitaux Propres au 31.12.2020	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	-694 663	673 457	15 436 999	-25 942 000	-1 517 779	-5 375 532	153 122 901

(1) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 9 686 138 DT contre 3 049 920 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Description		En DT			
		31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Cautions	❶	7 998 704	2 866 418	5 132 286	179%
Avals	❷	1 687 434	183 502	1 503 932	820%
Total		9 686 138	3 049 920	6 636 218	820%

❶ L'encours des cautions se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	7 998 704	2 866 418	5 132 286	179%
Total	7 998 704	2 866 418	5 132 286	820%

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	200 000	-	7 798 704	7 998 704
Total	200 000	-	7 798 704	7 998 704

❷ L'encours des avals se détaille, au 31 décembre 2020, comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	1 687 434	183 502	1 503 932	820%
Total	1 687 434	183 502	1 503 932	820%

La ventilation des avals par nature de la relation :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Avals en faveur de la clientèle	-	-	1 687 434	1 687 434
Total	-	-	1 687 434	1 687 434

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 23 509 625 DT, au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Description	En DT		
	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Crédits documentaires Import	23 509 625	2 276 090	21 233 535
Total	23 509 625	2 276 090	21 233 535

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se détaille comme suit :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	212 495	-	23 297 130	23 509 625
Total	212 495	-	23 297 130	23 509 625

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 70 094 533 DT contre 49 271 547 DT au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 50 % et se détaillent comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Engagements de financement donnés	74 094 533	49 271 547	24 822 986	50%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	74 094 533	49 271 547	24 822 986	50%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	70 094 533	42 271 547	27 822 986	66%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	60 529 585	37 204 476	23 325 109	63%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	9 564 948	5 067 071	4 497 877	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	4 000 000	7 000 000	-3 000 000	-43%
Total	70 094 533	49 271 547	24 822 986	50%

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020, à 314 519 944 DT contre 278 473 485 DT au 31 décembre 2019.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020, comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	618 392	1 008 909	-390 517	-39%
Garanties reçues de la clientèle	313 901 552	277 464 576	36 436 976	13%
Total	314 519 944	278 473 485	36 046 459	13%

Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élèvent à 46 850 358 DT au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 171 374	2 179 694	5 991 680	275%
Opérations avec la clientèle	38 678 984	37 129 309	1 549 675	4%
Portefeuille Murabaha	12 910 601	9 923 664	2 986 937	73%
Portefeuille Ijara	27 310 448	28 210 078	-899 630	-3%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	266 169	111 107	155 062	140%
Profits réservés	-1 808 234	-1 115 540	-692 694	-233%
Autres Marges et revenus assimilés	-	-	-	-
Total	46 850 358	39 309 003	7 541 355	19%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 Décembre 2020 un montant 10 341 004 DT enregistrant ainsi une augmentation de 2 892 211 DT par rapport au 31 Décembre 2019 et se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	3 775 682	2 332 564	1 443 118		62%
Commissions sur engagements par signature en TND	39 682	58 350	(18 668)		(32%)
Commissions sur opérations de commerce extérieur	668 483	444 995	223 488		50%
Monétiques	940 746	1 412 414	(471 668)		(33%)
Commissions de Gestion, études et Engagement	4 032 299	2 091 277	1 941 023		93%
Commissions de Banque Directe	169 567	148 599	20 968		14%
Bancassurance	500 555	844 957	(344 403)		(41%)
Autres commissions	213 990	115 636	98 354		85%
Total	10 341 004	7 448 792	2 892 212		39%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Au 31 Décembre 2020, les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Plus-value de cession sur titres de transaction	7	5 410	(5 403)		(100%)
Moins-value de cession sur titres de transaction	-	(10 120)	10 120		(100%)
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	4 298	6 468	(2 170)		(34%)
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	(1 937)	(7 937)	6 000		(76%)
Dividendes Reçus sur titres de transaction	182	6 190	(6 008)		(97%)
Gain/Perte net sur opérations de change	2 386 808	1 586 124	800 684		50%
Total	2 389 358	1 586 136	803 222		51%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé, au 31 Décembre 2020, un montant de 1 082 988 DT contre 802 673 DT au 31 Décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	962 988	682 673	280 315		41%
Fonds Gérés	960 378	676 607	283 771		42%
Créances sur l'état	2 610	6 066	(3 456)		(57%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	120 000	120 000	-		-
Total	1 082 988	802 673	280 315		35%

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé, au 31 Décembre 2020, un montant de 27 760 435 DT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(5 211 701)	(2 313 405)	(2 898 296)	125%
Opérations avec la clientèle	(18 311 744)	(18 339 433)	27 689	(0%)
Marges sur dépôts à vue	(2 453 698)	(1 220 748)	(1 232 950)	101%
Marges sur comptes Tawfir	(5 375 456)	(2 987 059)	(2 388 398)	80%
Marges sur dépôts Isthithmar	(10 482 590)	(14 042 118)	3 559 528	(25%)
Marges sur certificats de dépôts	-	(89 508)	89 508	(100%)
Emprunt et ressources spéciales	(4 175 358)	(4 387 714)	212 356	(5%)
Autres Marges et charges	(61 632)	(147 202)	85 570	(58%)
Total	(27 760 435)	(25 187 754)	(2 572 681)	10%

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la Banque ont diminué de 411 664 DT par rapport au 31 Décembre 2019 pour se situer à un montant de 1 177 276 DT au 31 Décembre 2020 :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTER CARD	(865 418)	(1 198 561)	333 143	(28%)
Commissions Encourues sur FONDS GERES	(236 500)	(236 679)	179	(0%)
Commissions Encourues sur SIBTEL	(64 735)	(71 238)	6 503	(9%)
Autres commissions Encourues	(10 623)	(82 462)	71 839	(87%)
Total	(1 177 276)	(1 588 940)	411 664	(26%)

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 Décembre 2020 un montant de 6 351 182 DT, enregistrant une baisse de 5 717 694 DT par rapport au 31 Décembre 2019. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	(6 322 033)	(12 899 312)	6 577 279	(51%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(3 394 767)	(510 611)	(2 884 156)	100%
Dotation aux provisions pour impôts	-	-	-	200%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(159 276)	(38 023)	(121 253)	319%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(428 580)	(426 791)	(1 789)	0%
Total dotations	(10 304 656)	(13 874 737)	3 570 081	(26%)
Perte sur créances	-	-	-	-
Total des dotations et des pertes sur créances	(10 304 656)	(13 874 737)	3 570 081	(26%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	3 623 502	1 623 134	2 000 368	123%
Reprise sur provisions collectives	-	-	-	-
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	173 428	182 727	(9 299)	(5%)
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	-	-	-	-
Reprise sur provisions /cpte bancaires	156 544	-	156 544	-
Total reprises	3 953 474	1 805 860	2 147 614	119%
Recouvrement des créances radiées	-	-	-	-
Total des reprises et des récupérations sur créances	3 953 474	1 805 860	2 147 614	119%
Total	(6 351 182)	(12 068 876)	5 717 694	(47%)

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(184 963)	(26 185)	(158 778)	606%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	13 866	-	13 866	-
Total	(171 097)	(26 185)	(144 912)	553%

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2020, à 24 558 DT contre 1 514 DT au 31 Décembre 2019.

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Autres produits reçus	24 558	1 514	23 044	1 522%
Total	24 558	1 514	23 044	1 522%

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2020, un montant de 18 335 426 DT, enregistrant ainsi une hausse de 265 616 DT par rapport au 31 Décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(13 865 512)	(12 704 951)	(1 160 561)	9%
Primes allouées	(160 671)	(129 744)	(30 927)	24%
Rémunération du personnel stagiaire	-	(1 982)	1 982	(100%)
Impôts et taxes sur salaires	(400 398)	(371 950)	(28 448)	8%
Charges sociales	(2 990 387)	(2 821 206)	(169 181)	6%
Frais de formation	(141 665)	(154 023)	12 358	(8%)
Autres charges liées au personnel	(776 793)	(1 885 955)	1 109 162	(59%)
Total	(18 335 426)	(18 069 810)	(265 616)	1%

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 3% pour se situer à un montant de 7 554 236 DT au 31 Décembre 2020 contre 7 300 299 DT au 31 Décembre 2019. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(5 317 530)	(5 218 217)	(99 313)	2%
Loyer	(1 283 429)	(1 264 507)	(18 922)	1%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(1 897 170)	(1 806 544)	(90 626)	5%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(79 539)	(68 200)	(11 339)	17%
Primes d'assurance	(189 068)	(191 481)	2 413	(1%)

Frais d'abonnement	(1 218 263)	(1 610 449)	392 186	(24%)
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(650 061)	(277 036)	(373 024)	135%
Autres charges d'exploitation	(2 236 707)	(2 082 082)	(154 625)	7%
Impôts et taxes	(56 653)	(45 718)	(10 935)	24%
Fournitures et produits énergétiques consommables	(454 413)	(657 475)	203 062	(31%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	(843 500)	(554 783)	(288 717)	52%
Transport et déplacement	(100 657)	(187 700)	87 043	(46%)
Frais divers de gestion	(781 483)	(636 406)	(145 077)	23%
Total	(7 554 236)	(7 300 299)	(253 937)	3%

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 Décembre 2020, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une baisse de 2 204 732 DT pour se situer à un niveau 4 633 390 DT et qui se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(641 296)	(707 711)	66 415	(9%)
Dotation aux amortissements des Constructions	(690 967)	(694 864)	3 897	(1%)
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(159 059)	(154 199)	(4 860)	3%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(822 277)	(1 098 547)	276 270	(25%)
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(174 332)	(148 313)	(26 019)	18%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(177 231)	(177 287)	56	(0%)
Dotation aux amortissements des Serveurs	-	-	-	-
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faibles valeurs	(57)	(98)	41	(42%)
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(115 715)	(207 087)	91 372	(44%)
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 257 062)	(1 160 053)	(97 009)	8%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	(593 954)	(2 488 523)	1 894 569	(76%)
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 440)	-	-
Total	(4 633 390)	(6 838 122)	2 204 732	(32%)

Note 5.13 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 Décembre 2020, Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une hausse de 20 484 DT pour se situer à un niveau de 64 281 DT, et qui se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Perte ordinaire	16 294	(104 420)	120 714	(116%)
Autres	47 155	-	47 155	-
Plus-value sur cession d'actifs récupérable	832	148 216	(147 384)	(99%)
Total	64 281	43 796	20 485	47%

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de 139 737 DT au 31 Décembre 2020.

Note 5.15 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de 5 300 DT au 31 Décembre 2020.

(2) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 69 472 321 DT à 154 007 047 DT enregistrant une augmentation de 84 534 726 DT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 81 198 799 DT et de financement à hauteur de 4 828 262 DT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour -1 492 335 DT.

L'examen de ces trois flux, fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à 81 198 799 DT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 58 705 302 DT,
- La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 135 554 648 DT,
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 596 042 DT.

Flux nets négatifs :

- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -19 374 038 DT ;
- Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -30 029 202 DT ;
- La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -80 108 916 DT ;

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à -1 492 335 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ces flux trésorerie positifs net de 4 828 262 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 15 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 10 176 664 DT.

(3) Parties Liées

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties Liées	Nature de la relation
WIFAK SICAR HAMROUNI ABDELKADER HAMROUNI ABDELLATIF Société Tunisienne de Banques Islamic corportation for the developement of the private sector Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général	En DT Filiale Sociétés siégeant au conseil et a des dirigeants communs avec WIB
Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed INNOV-ALLIANCE-TECH S.A Société C.C.P.S Société d'étude et de construction métallique Société ELECTRIA Société INTER FER FORGE Société INTERCHAUX Société INTERMETAL SA Société METALSHIP Société Nouvelle de Construction SNC Société Nouvelle de Coupe Industrielle Société PROSID Société PROSID SUD Société ROYAL OLIVE OIL Société SAMFI « SARL » Société Sens Inverse Société SITEL Société Technique Industrielle et Commerciale Société TOUTALU Société TRANSIDER STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP STE PIMA STE PLASTIC SIPA SUD STE PRO PARTS STE ROYAL TRADING	

WIFAK SICAR

Conventions de fonds gérés conclues avec la société « WIFAK SICAR »

Par ailleurs, les sommes placées par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs, se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2017 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2016 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 67 500 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 28 000 DT.

- Placement au cours de l'exercice 2014 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 21 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 30 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 15 000 DT.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 7 500 DT.

Placements opérés par « WIFAK SICAR » auprès de « WIFAK BANK »

Le solde des fonds déposés par « **WIFAK SICAR** » auprès de « **WIFAK BANK** » au 31/12/2020 s'élève à 6 436 000 DT. Les produits générés par ces placements s'élèvent à 142 826 DT. Ainsi, la rémunération du compte courant rétribuée, s'élève au 31/12/2020 à 388 698 DT.

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent 51 contrats IJARA et 49 contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2020	En DT	
			Soldes au 31/12/2020	Produits au 31/12/2020
Financements IJARA	51	3 847 021	88 363	328 873
Société PROSID	2	494 647	4	7 630
Société ELECTRIA	2	16 459	-342	2 037
Société INTERMETAL SA	3	212 495	-	28 647
Société Nouvelle de Construction SNC	7	294 357	-282	31 503
Société Technique Industrielle et Commerciale	3	196 904	-1 913	25 842
Société TRANSIDER	0	1	-19	-
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	130 263	351	13 075
Société Sens Inverse	1	12 170	20	1 349
Société SAMFI « SARL »	0	3	-106	-
Société METALSHIP	1	1	389	1 072
Société INTER FER FORGE	0	1	-23	-
Société C.C.P.S	3	98 683	-15	10 959
Société PROSID SUD	6	850 977	-57	79 127
Société d'étude et de construction métallique	2	2	-16	405
Société INTERCHAUX	5	84 208	71 455	13 979
Société ROYAL OLIVE OIL	1	610 181	-	15 744
Société TOUTALU	5	155 122	-	16 918
Société SITEL	1	7 916	19 285	1 726
STE PIMA	1	246 977	7	30 518
STE PRO PARTS	1	127 189	-	18 401
STE PLASTIC SIPA SUD	1	32 161	36	3 614

INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	138 063	-	18 422
STE CONSULTING & MANAGEMENT	1	21 278		2900
PARTNERS CMP				
STE ROYAL TRADING	2	116 963	-411	5 005
<u>MOURABAHA et autres financements bancaires</u>	<u>49</u>	<u>25 010 548</u>	<u>0</u>	<u>1 181 516</u>
Société Technique Industrielle et Commerciale	5	6 878 786	-	256 533
Société INTERMETAL SA	5	5 184 088	-	375 950
Société PROSID	4	3 998 419	-	345 268
Société PROSID SUD	14	3 793 375	-	86 360
STE ROYAL TRADING	11	2 989 445	-	112 787
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	5	168 037	-	3 290
Société Nouvelle de Construction SNC	5	1 998 398	-	1 328
Total	100	28 857 569	88 363	1 510 389

Au 31 Décembre 2020, « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » a conclu 10 contrats IJARA et 50 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur HEDI BEN AYED se détaillant comme suit :

				En DT
SOCIETE	NBRE DE CONRAT	FINANCEMENT EN HT	COMMISSIONS TTC	
<u>FINANCEMENTS</u>	<u>10</u>	<u>1 714 904</u>	<u>2 978</u>	
<u>IJARA</u>				
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	1	72 969	298	
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	520 001	298	
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	1	54 590	298	
STE PROSID SUD	2	838 821	595	
STE TOUTALU	1	35 290	298	
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	37 042	298	
STE CONSULTING & MANAGEMENT	1	30 223	298	
PARTNERS CMP				
STE ROYAL TRADING	2	125 968	595	
<u>FINANCEMENT MOURABAHA</u>	<u>50</u>	<u>28 168 356</u>	<u>144 220</u>	
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	7	9 123 127	44 991	
SOCIETE INTERMETAL SA	7	6 122 076	18 269	
SOCIETE PROSID	4	3 998 419	23 791	
SOCIETE PROSID SUD	11	3 741 134	34 159	
ROYAL TRADING	11	2 999 099	8 922	
INNOV ALLIANCE TECH SA	5	186 103	2 198	
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	5	1 998 398	11 890	
TOTAL	60	29 883 260	147 198	

Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

« **WIFAK BANK** » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT

moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2020, se sont élevés à 376 588 DT.

Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 \$ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2019 & 2020, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2020 est fixée par décision du conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'administration réuni le 29 décembre 2020 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 240 000 DT à imputer sur l'exercice 2020. Au 31 décembre 2020, cette indemnité n'a pas été encore réglée. La rémunération brute constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 850 319 DT. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Juin 2016 à un montant net de 2 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance, y compris le montant à allouer au Président du Conseil d'administration, et à un montant annuel net de 1 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit et du comité de risque par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à un montant brut de 148 750 DT dont 100 000 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

(4) Evènements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date. A ce titre, aucun évènement postérieur au 31 Décembre 2020 nécessitant une note ou une modification des comptes, n'est parvenu.

Tunis le 31 Mars 2021

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 827 192 190 Dinars et un résultat déficitaire après effets des modifications comptables de 5 875 532 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2020 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2020 un solde de 482 629 803 Dinars, dans le bilan de la Banque (58%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 6 079 145 Dinars) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe «2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.
- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, et tel qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers « (1-5) – Portefeuille d'investissement », le portefeuille comprend principalement l'encours des placements en fonds gérés s'élevant à un montant brut de 22 543 362 Dinars, couverts par des provisions de 713 282 Dinars, soit un montant net de 21 830 080 Dinars.

Ces fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Généralement, l'évaluation se fait selon les dispositions de la norme comptable N°7.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « (1-5) : Portefeuille investissement ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 72 % du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de réalisation et d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, tels que mentionnés au niveau de la note aux états financiers « (5-1) : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2020, à 46 850 358 Dinars, dont 27 310 448 Dinars proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (77%).

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1- Les mesures prises par la Banque Centrale et les instances publiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, pour contrer les effets néfastes de la pandémie sur l'économie nationale, ont impacté l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables correspondants au report des échéances de crédits.

La banque a procédé à ces reports d'échéances de créances en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19/3/2020 et n° 2020-07 du 25/3/2020 telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1/4/2020. Les circulaires sus précitées et l'avis du Conseil National de Comptabilité précisent que ces reports ne constituent en aucun cas une restructuration de créances, ni un nouvel accord de prêt.

Conformément aux circulaires précitées, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les produits décomptés durant la période de report ont été constatés totalement en résultat, vu que leur encaissement effectif est estimé raisonnablement assuré.

La banque a constaté des produits sur les créances IJARA et sur les créances MOURABAHA d'un montant respectif de 1 142 921 DT et 1 297 105 DT.

Conformément à la norme comptable (NC03) relative aux revenus et à l'avis du conseil national de la comptabilité, ces produits auraient dû être relativement ajustés.

- 2- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.
- 3- En date du 30 décembre 2020, l'administration fiscale a notifié à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » les résultats partiels du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2016, mentionnant un redressement pour un montant de 1 122 118 DT. La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. A ce titre, une provision pour risque fiscal a été constituée pour un montant de 500 000 DT et a été imputée au niveau des capitaux propres d'ouverture (modification comptable). Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, l'impact définitif de cette situation et de celle relative à la période ultérieure ne peuvent être estimées de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs, pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1 - Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit, a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 31 Mars 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF

Fethi NEJI

UNIVERS AUDIT

Rachid NACHI

Tunis le 31 Mars 2021

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
« WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET AUX ARTICLES 43 ET 62 DE LA LOI 2016-48 – EXERCICE 2020

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence

éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

La Banque a conclu, au courant de l'exercice 2020, dix (10) contrats IJARA et cinquante (50) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au Groupe HEDI BEN AYED, administrateur à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », pour un total de 29 883 260 DT en hors taxes. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à 147 198 DT TTC se détaillent comme suit :

SOCIETE	NBRE DE CONRAT	FINANCEMENT EN HT	COMMISSIONS TTC
<u>FINANCEMENTS IJARA</u>	<u>10</u>	<u>1 714 904</u>	<u>2 978</u>
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	1	72 969	298
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	520 001	298
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	1	54 590	298
STE PROSID SUD	2	838 821	595
STE TOUTALU	1	35 290	298
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	37 042	298
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	30 223	298
STE ROYAL TRADING	2	125 968	595
<u>FINANCEMENT MOURABAHA</u>	<u>50</u>	<u>28 168 356</u>	<u>144 220</u>
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	7	9 123 127	44 991
SOCIETE INTERMETAL SA	7	6 122 076	18 269
SOCIETE PROSID	4	3 998 419	23 791
SOCIETE PROSID SUD	11	3 741 134	34 159
ROYAL TRADING	11	2 999 099	8 922
INNOV ALLIANCE TECH SA	5	186 103	2 198
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	5	1 998 398	11 890
TOTAL	60	29 883 260	147 198

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

1. En 2017, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en 2020, se sont élevés à 376 588 DT. Au 31/12/2020, l'encours de ce contrat s'élève à 5 304 769 DT.

Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

2. Le conseil d'administration réuni le 5 Mai 2017, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 67 500 DT.
3. Le conseil d'administration réuni le 25 Mars 2016, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 67 500 DT.
4. Le conseil d'administration réuni le 31 Mars 2015, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 28 000 DT.
5. Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2014, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 21 000 DT.
6. Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2013, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 30 000 DT.
7. Le conseil d'administration de la société réuni le 27 Avril 2012, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 15 000 DT.
8. Le conseil d'administration réuni le 25 Décembre 2009, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2020, à 7 500 DT.

9. Le conseil d'administration réuni le 18 février 2015, a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector : ICD » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 \$ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. Aucune somme n'a été facturée ou payée à ce titre aux titres des exercices 2019 et 2020.
10. La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu au cours de l'exercice 2020 et des exercices antérieurs, des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe HEDI BEN AYED, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au 31/12/2020 des en cours et des impayés ainsi que des produits générés en 2020 relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaille comme suit :

NOM / RAISON SOCIALE	NOMBRE DE CONTRATS EN COURS	EN COURS AU 31/12/2020	SOLDES AU 31/12/2020	PRODUITS AU 31/12/2020
<u>FINANCEMENTS IJARA</u>	<u>51</u>	<u>3 847 021</u>	<u>88 363</u>	<u>328 873</u>
SOCIETE PROSID	2	494 647	4	7 630
SOCIETE ELECTRIA	2	16 459	-342	2 037
SOCIETE INTERMETAL SA	3	212 495	-	28 647
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	7	294 357	-282	31 503
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	3	196 904	-1 913	25 842
SOCIETE TRANSIDER	0	1	-19	-
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	2	130 263	351	13 075
SOCIETE SENS INVERSE	1	12 170	20	1 349
SOCIETE SAMFI « SARL »	0	3	-106	-
SOCIETE METALSHIP	1	1	389	1 072
SOCIETE INTER FER FORGE	0	1	-23	-
SOCIETE C.C.P.S	3	98 683	-15	10 959
SOCIETE PROSID SUD	6	850 977	-57	79 127
SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION METALLIQUE	2	2	-16	405
SOCIETE INTERCHAUX	5	84 208	71 455	13 979
SOCIETE ROYAL OLIVE OIL	1	610 181	-	15 744
SOCIETE TOUTALU	5	155 122	-	16 918
SOCIETE SITEL	1	7 916	19 285	1 726
STE PIMA	1	246 977	7	30 518
STE PRO PARTS	1	127 189	-	18 401
STE PLASTIC SIPA SUD	1	32 161	36	3 614
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	138 063	-	18 422
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	21 278	-	2900
STE ROYAL TRADING	2	116 963	-411	5 005
<u>MOURABAHA ET AUTRES FINANCEMENTS BANCAIRES</u>	<u>49</u>	<u>25 010 548</u>	<u>0</u>	<u>1 181 516</u>
SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	5	6 878 786	-	256 533
SOCIETE INTERMETAL SA	5	5 184 088	-	375 950
SOCIETE PROSID	4	3 998 419	-	345 268
SOCIETE PROSID SUD	14	3 793 375	-	86 360
STE ROYAL TRADING	11	2 989 445	-	112 787
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	5	168 037	-	3 290
SOCIETE NOUVELLE DE CONSTRUCTION SNC	5	1 998 398	-	1 328
TOTAL	100	28 857 569	88 363	1 510 389

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2020, est fixée par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'administration réuni le 29 décembre 2020, a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 240 000 DT à imputer sur l'exercice 2020. Au 31 décembre 2020, cette indemnité n'a pas été encore réglée. La rémunération brute constatée courant l'exercice 2020 s'élève 850 319 DT. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Juin 2016 à un montant net de 2 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance, y compris le montant à allouer au Président du Conseil d'administration, et à un montant annuel net de 1 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit et du comité de risque par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à un montant brut de 148 750 DT dont 100 000 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tunis le 31 Mars 2021

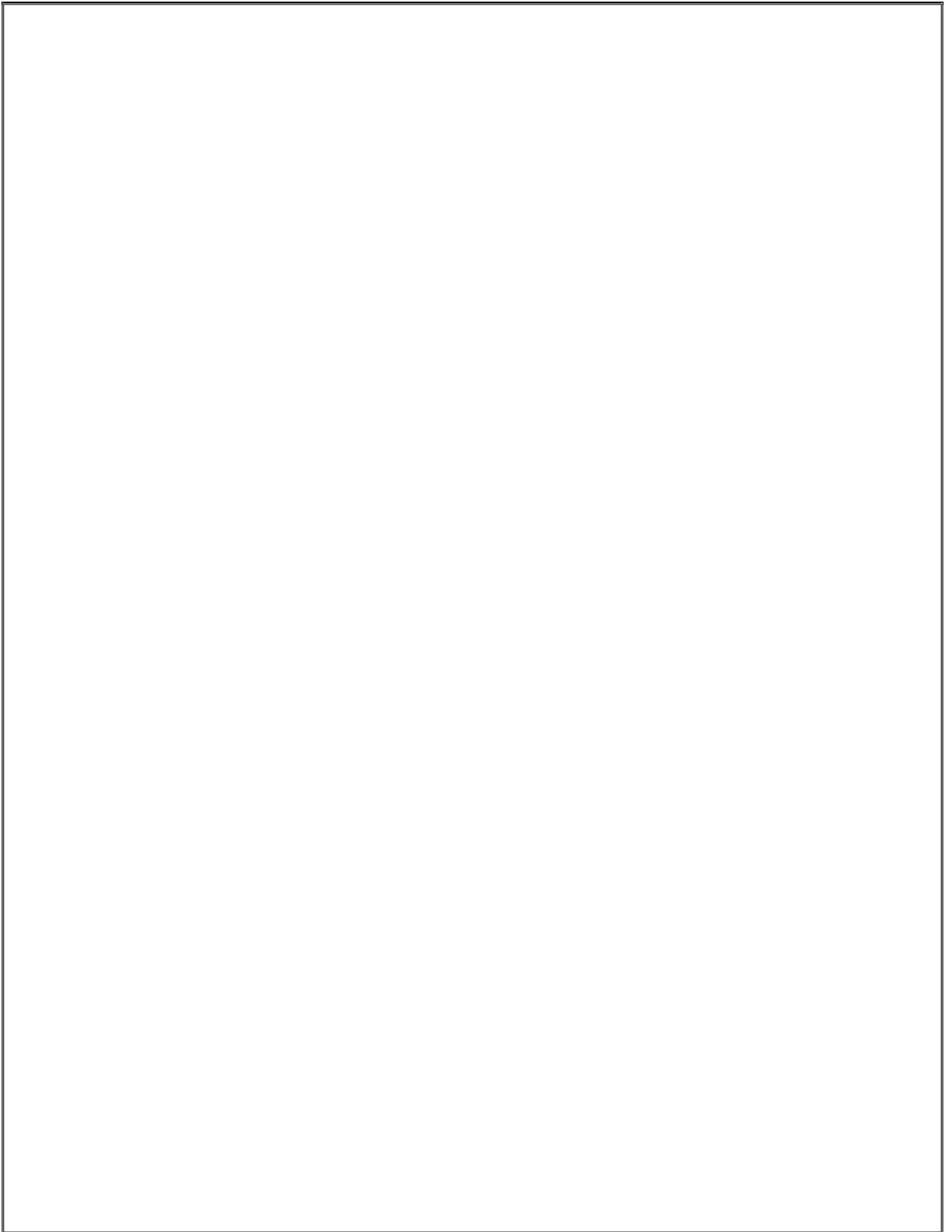
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF

Fethi NEJI

UNIVERS AUDIT

Rachid NACHI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Fethi NEJI.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 décembre 2020

Désignation	31-déc 2020	31-déc 2019
AC01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	71 377 286	53 456 033
AC02 Créances sur les établissements bancaires et financiers	167 527 382	63 046 017
AC03 Créances sur la clientèle	482 629 803	401 559 497
AC04 Portefeuille titres commercial	421 887	418 603
AC05 Portefeuille d'investissement	12 480 150	13 621 902
AC06 Valeurs immobilisées	55 355 059	58 651 513
AC07 Autres actifs	30 453 439	30 587 971
TOTAL ACTIFS	820 245 006	621 341 536
PA01 Banque Centrale, CCP	84 238 187	2 008 889
PA02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	699 579	45 058 334
PA03 Dépôts de la clientèle	479 298 749	346 413 603
PA04 Dettes de financements et Ressources spéciales	41 846 709	36 942 131
PA05 Autres passifs	58 666 831	29 631 939(*)
TOTAL PASSIFS	664 750 055	460 054 896
CP01 Capital	150 000 000	150 000 000
CP02 Réserves	22 261 402	22 266 350
CP03 Actions propres	-	-694 663
CP04 Autres capitaux propres	16 110 456	16 105 530
CP05 Résultats reportés	-	-4 546 377(*)
CP06 Résultat de l'exercice	-	-21 878 510
TOTAL CAPITAUX PROPRES	155 458 203	161 252 330
Intérêt des minoritaires	36 748	34 310
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	820 245 006	621 341 536

(*) : ces soldes ont été retraités à des fins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2020

Désignation	31-déc. 2020	31-déc. 2019
PASSIFS EVENTUELS		
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	9 686 138	3 049 920
HB 02- Crédits documentaires	23 509 625	2 276 090
HB 03- Actifs donnés en garantie	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	33 195 763	5 326 010
ENGAGEMENTS DONNES		
HB 04- Engagements de financement donnés	74 094 533	49 271 547
HB 05- Engagements sur titres	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	74 094 533	49 271 547
ENGAGEMENTS RECUS		
HB 06- Engagements de financement reçus	0	0
HB 07- Garanties reçues	314 519 944	278 473 485

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2020

Désignation	31-déc 2020	31-déc 2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	60 706 402	48 494 380
PR01 Marges et revenus assimilés	46 850 358	39 309 003
PR02 Commissions en produits	10 351 770	7 466 113
PR03 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	2 421 286	1 593 198
PR04 Revenus du portefeuille d'investissement	1 082 988	126 066
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	-28 688 110	-25 844 775
CH01 Marges encourus et charges assimilées	-27 747 334	-24 492 514
CH02 Commissions encourues	-940 776	-1 352 261
CH03 Perte sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	32 018 292	22 649 605
PR05/CH04 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-6 351 182	-12 068 876
PR06/CH05 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-171 097	-26 185
PR07 Autres produits d'exploitation	24 557	1 515
CH06 Frais de personnel	-18 390 272	-18 126 286
CH07 Charges générales d'exploitation	-7 596 659	-7 355 322
CH08 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-4 634 788	-6 839 448
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 101 149	-21 764 998
PR08/CH09 Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	64 590	86 341
CH011 Impôt sur les bénéfices	-207 614	-187 802
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-5 244 173	-21 866 459
PR09/CH010 Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-19 222	-9 188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-5 263 395	-21 875 647
Part des intérêts minoritaires	-2 434	-2 863
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-5 265 829	-21 878 510
Modification comptable	-500 000	-1 017 779
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION	-5 765 829	-22 896 289

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2020

Désignation	Note	31-déc 2020	31-déc. 2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		58 747 996	48 955 243
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-29 701 725	-24 286 094
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-80 108 916	403 806
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		133 980 003	68 064 228
Titres de placements		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-19 428 884	-20 401 281
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 429 196	-37 791 645
Impôt sur le bénéfice		-226 836	-196 990
		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	6.1	79 690 834	34 747 267
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
		-	0
		-	0
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 326	1 218
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		1 140 426	-2 757 501
Acquisition / cessions sur immobilisations		-744 380	-3 771 733
		-	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6.2	397 372	-6 528 017
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rachat d'actions		-	-196 137
Encaissement d'emprunt obligataire		15 000 000	15 242 100
Remboursement d'emprunt obligataire		-2 790 490	-735 923
Remboursement d'emprunts		-7 386 175	-26 044 122
Dividendes versés et autres distributions		-	-
Mouvements sur fond social et de retraite		4 926	4 778
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6.3	4 828 261	-11 729 305
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		84 916 467	16 489 944
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		69 443 955	52 954 010
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	6.4	154 360 422	69 443 955

Notes aux Etats Financiers Consolidés au 31/12/2020

1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

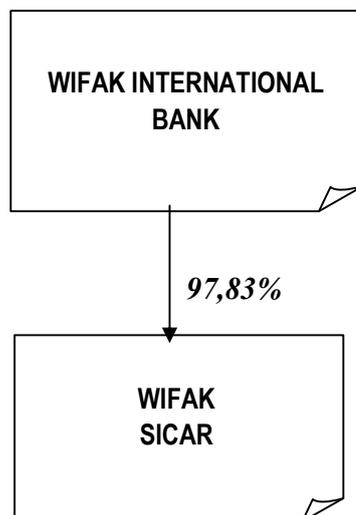
NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFAK INTERNATIONAL BANK :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFAK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même Assemblée Générale Extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de 20 millions de dinars à 150 millions de dinars.

Le groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a été constitué après la création de la société suivante dans le capital duquel la banque « WIFAK INTERNATIONAL BANK » détient une participation :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
WIFAK SICARS.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » relatifs à l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » et de la société composant le groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » à savoir « WIFAK SICAR S.A ». Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

1.2- Principes optiques et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » et de sa filiale « WIFAK SICAR » qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
WIFAK SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- Soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou

indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- Soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste « Écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers consolidés du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la banque

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la banque figurent parmi les actifs au niveau des « Actifs Immobilisés » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de IJARA et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant...).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail le bien donné en location demeure la propriété de la banque « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « MOURABAHA » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « MOURABAHA », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « MOURABAHA » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement) les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations

commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « Emprunts et dettes rattachés ».

2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;

- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Bien que « WIFAK INTERNATIONAL BANK » détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

Les provisions collectives :

Le calcul de la provision collective est effectué conformément à l'annexe III de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2021-01. Cette opération passe par quatre étapes :

- le regroupement des engagements classés 0 et 1 par secteur d'activité,
- la détermination pour chaque secteur d'activité d'un taux de migration moyen,
- la majoration des taux de migration historiques,
- l'estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupe de contreparties.

Cette note détaille la méthodologie et les résultats obtenus.

1- Regroupement des engagements par secteur d'activité :

La segmentation des engagements de la banque fait ressortir une répartition sur les différents secteurs d'activité aussi bien pour :

- les professionnels du secteur privé :
 - Agriculture
 - Industries mécaniques et électriques
 - Oléifacteurs
 - Industries agroalimentaires
 - Industries pharmaceutiques
 - Autres industries
 - BTP
 - Tourisme
 - Agences de voyage
 - Agence de location de voitures
 - Promotion immobilière
 - Exportateurs d'huile d'olive
 - Commerce
 - Santé

- Télécom et TIC
- Autres services

- les particuliers (Logement & Consommation / secteur public & secteur privé).

A ce titre, un travail sur l'affiliation des secteurs d'activité des différentes relations a été effectué ayant permis de fiabiliser la segmentation.

2- Détermination du taux de migration moyen :

Pour chaque groupe gi, il faudrait déterminer un taux de migration moyen observé au cours au moins des cinq années antérieures à 2020. La Banque a retenu la migration en créances classées durant les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Le taux de migration de moyen pour chaque groupe gi est calculé comme suit :

$$\text{TMM}_{gi} = \left[\sum_{N=2014}^{2019} \text{TM}_{gi}(N) \right] / 5$$

Avec :

$$\text{TM}_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe i désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N.

Conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT au niveau de sa circulaire n°2021-01, des ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs et qui ont consisté à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement qui dépasse largement la moyenne observée.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » imposés au niveau de la circulaires 2021-01.

4- Estimation du taux de provisionnement :

Cette étape consiste à la détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures à 2020 pour chaque groupe de créances :

2019

$$\text{TPMgi} = [\sum \text{TPgi(N)}] / 5$$

N=2015

Avec :

$$\text{TPgi(N)} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}} \times 100$$

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

5- Calcul de la provision collective :

Pour chaque groupe de créances, la provision collective est calculée de la manière suivante :

$$\text{PCgi} = \text{Engagements gi 0 et 1} \times (\text{TMgi} + \Delta\text{gi}) \times \text{TPgi}$$

Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêté des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaaelaam ».

2-9 : Impôt sur les bénéfices

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de IJARA, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la T.V.A Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la T.V.A alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la banque sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite tel que stipulé par la convention collective du secteur financier est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la banque et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la banque.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT).

2-12 : Faits saillants de la période

L'exercice 2020 s'est caractérisé par :

- En application des circulaires BCT 2020 – 06, 07 et 08 relatives aux mesures exceptionnelles en faveur des entreprises professionnelles et des particuliers, la banque a procédé au report des tombées des échéances des créances classées 0 et 1 pour les 7 mois de mars à septembre 2020,
- L'application par la banque des autres mesures citées par la circulaire BCT 2020-05 dont on cite la gratuité de retrait par carte ainsi que la gratuité des nouvelles émissions des cartes bancaires classiques,
- L'enrichissement de l'offre à la clientèle par le lancement d'un nouveau produit « Hissab Ithmar » qui permet aux clients WIFAK de bénéficier d'un BONUS proportionnel à la stabilité de leurs dépôts,
- L'exercice 2020 s'est caractérisé également par l'attribution à « WFAK INTERNATIONAL BANK » du prestigieux prix « GIFA Power Award (Islamic Banking) 2020 » lors de la 10^{ème} édition du Global Islamic Finance Awards qui s'est tenue le 14 septembre 2020 au Pakistan.
- L'attribution à « WFAK INTERNATIONAL BANK » du prestigieux prix « Best Islamic Corporate Bank Tunisia 2020 » décerné par la revue financière internationale « Global Banking and Finance Review » pour sa 10^{ème} édition.

2-13 : Modification comptable

Au cours de l'exercice 2020, il a été procédé aux modifications comptables ci-dessous :

- Suite à la communication du redressement fiscal partiel pour les exercices 2016-2017, la banque a constitué une provision pour risque fiscal estimé à 500 KDT. Ce montant a été porté en « Modifications Comptables » en ajustant les capitaux propres d'ouverture et la colonne comparative a été retraitée en conséquence.

-

rubrique	En DT		
	2019 Approuvé	Retraitement	2019 Retraité
PA 5- Autres Passifs	29 631 939	500 000	30 131 939
CP 5- Résultats Reportés	-4 546 377	-500 000	-5 046 377

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 71 377 286 DT contre 53 456 033 DT au 31 Décembre 2019 enregistrant ainsi une augmentation de 34%.

Description	En DT			
	31/12/2020	30.12.2019	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	6 361 075	6 173 437	187 638	3%
BCT, CCP et TGT	65 072 879	47 282 596	17 790 283	38%
Provision sur incidents caisse	(56 668)	0	(56 668)	0
Total	71 377 286	53 456 033	17 921 253	34%

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 167 527 382 DT au 31 Décembre 2020 contre 63 046 017 DT enregistré au 31 Décembre 2019.

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires (1)	136 399 962	43 967 433	92 432 529	210%
Créances sur les établissements Financiers (2)	31 127 420	19 078 584	12 048 836	100%
Total	167 527 382	63 046 017	104 481 365	166%

(1) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 Décembre 2020, à 136 399 962 DT et se détaille comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	648 003	511 179	136 824	27%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(68 498)	(225 042)	156 544	(70%)
Placements MOUDHARABA interbancaire	135 753 550	43 674 125	92 079 425	211%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	66 907	7 171	59 736	833%
Total créances sur les établissements bancaires	136 399 962	43 967 433	92 432 529	210%

(2) Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 31 127 420 DT et se détaille comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	31 000 000	19 000 000	12 000 000	100%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	127 420	78 584	48 836	100%
Total créances sur les établissements financiers	31 127 420	19 078 584	12 048 836	100%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description						En DT	
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total	
Etablissements bancaires	135 820 457	-	-	-	579 505	136 399 962	
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	648 003	648 003	
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	(68 498)	(68 498)	
Placements MOUDHARABA interbancaire	135 753 550	-	-	-	-	135 753 550	
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	66 907	-	-	-	-	66 907	
Etablissements financiers	30 099 159	1 028 261	-	-	-	31 127 420	
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-	-	
Prêts aux établissements financiers	30 000 000	1 000 000	-	-	-	31 000 000	
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	99 159	28 261	-	-	-	127 420	
Total	165 919 616	1 028 261	-	-	579 505	167 527 382	

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES				En DT	
	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total	
Etablissements bancaires	-	-	136 399 962	136 399 962	
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	648 003	648 003	
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	(68 498)	(68 498)	
Prêts aux établissements bancaires	-	-	135 753 550	135 753 550	
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	66 907	66 907	
Etablissements financiers	-	-	31 127 420	31 127 420	
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	
Prêts aux établissements financiers	-	-	31 000 000	31 000 000	
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	127 420	127 420	
Total	-	-	167 527 382	167 527 382	

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie et ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Dans le cadre de la conjoncture économique connue dans le pays à cause de la pandémie COVID-19 et suite à la diffusion des circulaires BCT n°2020-06, 2020-07 et 2020-08 relatives au report des échéances des crédits accordés à la clientèle pour des différents périodes selon le statut juridique des bénéficiaires de ces crédits, la banque a suivi la politique adoptée par la banque centrale en général et toutes les

banques locales en particulier en accordant ces avantages à ses clients. En fait, la banque a reporté les échéances des crédits de 3 mois à 6 mois selon les conditions prévues par les différentes circulaires.

Dans ce cadre et pour être conforme aux principes comptables de base : rattachement des charges aux produits, la banque a continué de constater les produits relatifs aux crédits accordés et dont les échéances ont été reportées. Ces produits sont logés dans des compte de Produits à recevoir présentés au niveau de la rubrique de bilan Créances sur la Clientèle.

Les écarts de profits entre les nouveaux échéanciers et les anciens sont constatés en tant que produits à recevoir.

Les financements à la clientèle ont passé de 401 559 497 DT au 31 Décembre 2019 à 482 629 803 DT au 31 Décembre 2020.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Kardh Hassan	2 623 420	1 421 797	1 201 623	85%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	480 006 383	400 137 700	79 868 684	20%
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	472 151 161	393 413 001	78 738 160	20%
Financement Mourabaha	218 080 511	129 912 686	88 167 825	68%
Financement Ijara	291 006 909	293 339 227	(2 332 318)	(1%)
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(33 285 057)	(27 205 912)	(6 079 145)	22%
Profits réservés sur créances	(3 651 202)	(2 633 001)	(1 018 201)	39%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	7 855 222	6 724 699	1 130 523	100%
Total	482 629 803	401 559 496	81 070 306	20%

Une partie des créances sur la clientèle sont finançables auprès de la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la banque a bénéficié de refinancement en 2020.

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	En DT			
	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	2 623 420	2 623 420
Autres concours à la clientèle	-	-	480 006 383	480 006 383
Total	-	-	482 629 803	482 629 803

1) Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	472 151 161	393 413 001	78 738 160	20%
Portefeuille Ijara*	291 006 909	293 339 227	(2 332 318)	(1%)
Encours financiers	263 734 777	268 318 931	(4 584 154)	(2%)
Impayés et autres facturations	31 465 178	28 984 546	2 480 632	9%
Produits constaté d'avance sur Financement Ijara	(2 084 274)	(1 433 284)	(650 990)	45%
Produits à recevoir sur Financement Ijara	1 142 922	0	1 142 922	-
Règlement non affecté	(3 251 694)	(2 530 967)	(720 727)	28%
Portefeuille Mourabaha*	218 080 511	129 912 686	88 167 825	68%
Mourabaha Court terme	93 522 555	68 458 436	25 064 119	37%
Encours financiers	72 866 799	44 437 944	28 428 855	64%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha	1 247 499	870 880	376 619	43%
Impayés sur Financement Mourabaha	19 408 257	23 149 612	(3 741 355)	(16%)
Mourabaha Moyen terme	95 590 360	37 327 922	58 262 438	156%
Encours financiers	92 933 203	36 227 329	56 705 874	157%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	2 551 980	684 943	1 867 036	273%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	200 117	415 650	(215 533)	(52%)
Mourabaha Long terme	28 967 596	24 126 328	4 841 268	20%
Encours financiers	28 142 348	23 707 293	4 435 055	19%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	576 161	270 179	305 982	113%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	249 087	148 856	100 231	67%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(33 285 057)	(27 205 912)	(6 079 145)	22%
Profits réservés sur créances	(3 651 202)	(2 633 001)	(1 018 201)	39%
Autres concours à la clientèle en devises	7 855 222	6 724 699	1 130 523	100%
Encours financiers	7 814 008	6 713 464	1 100 544	100%
Produits à recevoir	41 214	11 235	29 979	100%

Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 décembre 2020 présentent un solde de 263 734 777 DT contre 268 318 931 DT par rapport au 31 décembre 2019 pour enregistrer une évolution de 1% et se détaillent comme suit :

Description	En DT		
	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde 31-12-2019	1 299 546 299	1 031 227 368	268 318 931
Capital Amorti des anciens contrats		60 755 521	- 60 755 521
Ajouts de la période	82 459 390	17 963 904	64 495 486
Investissement	75 034 019	17 404 656	57 629 363
Relocation	6 861 689	559 248	6 302 441
Consolidation	563 682	-	563 682
Retraits de la période	38 961 409	30 637 290	8 324 119
Cession de la valeur Résiduelle	21 367 641	21 367 255	386
Cession anticipé	10 915 910	8 229 611	2 686 299
Transferts (Cession)	748 080	518 244	229 836
Relocation	5 929 778	522 180	5 407 598
Solde 31-12-2020	1 343 044 280	1 079 309 503	263 734 777

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2020 se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	(33 285 058)	(27 205 912)	(6 079 146)	22 %
Provision individuelles	(27 373 549)	(24 675 019)	(2 698 530)	11%
Provisions collectives	(5 535 358)	(2 140 590)	(3 394 768)	159%
Provisions additionnelles	(376 151)	(390 303)	14 152	(4%)
Total provisions sur créances	(33 285 058)	(27 205 912)	(6 079 146)	22 %
Profits réservés	(3 651 202)	(2 633 001)	(1 018 201)	39%
Total profits réservés	(3 651 202)	(2 633 001)	(1 018 201)	39 %

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Montant brut de la créance classée	70 741 813	54 662 386	16 079 427	29%
Provisions au 31/12/N-1	-27 205 912	-15 419 123	-11 786 789	76%
Dotation de l'exercice	-9 876 076	-13 409 923	3 533 847	-26%
Reprise de l'exercice	3 796 930	1 623 134	2 173 796	134%
Perte sur Créances Radiées	-	-	-	-
Provision	-33 285 058	-27 205 912	-6 079 146	22%
Total net de la créance	37 456 755	27 456 474	10 000 281	36%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Montant brut de la créance classée	70 741 813	54 662 386	16 079 427	29 %
Profits réservés au 31/12/N-1	(2 633 001)	(1 717 657)	(915 344)	53 %
Dotation aux profits réservés	(1 018 201)	(915 343)	(102 858)	11 %
Reprise profits réservés de l'exercice	-	-	-	-
Profits réservés sur financements radiés	-	-	-	-
Total des Profits réservés au 31/12/N	(3 651 202)	(2 633 001)	(1 018 202)	39%

En DT

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL au 31-12-20	TOTAL au 31-12-19	Variation
	A	B1	B2	B3	B4			
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis			
Encours en principal	321 128 229	112 156 134	9 552 423	10 177 127	12 902 222	465 916 135	379 404 937	86 511 198
Impayés	1 399 052	13 802 351	1 641 138	6 415 886	24 083 275	47 341 702	48 976 053	-1 634 351
Autres débits	317 629	517 374	77 973	162 672	4 995 117	6 070 765	4 971 765	1 099 000
Règlements non affectés	-1 516 500	-7	-31	-44 366	-1 313 941	-2 874 845	-2 411 530	-463 315
PAR	1 467 465	1 931 775	221 162	26 113	62 386	3 708 901	710 979	2 997 922
Débits de compte	651 426	233 386	118 400	198 893	1 404 788	2 606 893	1 408 948	1 197 945
ENGAGEMENTS BILANTIELS	323 447 301	128 641 013	11 611 065	16 936 325	42 133 847	522 769 551	433 061 153	89 708 398
ENGAGEMENTS HORS BILAN	96 807 094	6 422 625	0	60 471	105	103 290 295	47 597 558	55 692 737
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	420 254 395	135 063 638	11 611 065	16 996 796	42 133 952	626 059 846	480 658 711	145 401 135
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	31 000 000	0	0	0	0	31 000 000	26 028 000	4 972 000
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	451 254 395	135 063 638	11 611 065	16 996 796	42 133 952	657 059 846	506 686 711	150 373 135
<i>Dont Créances Classées</i>			11 611 065	16 996 796	42 133 952	70 741 813	54 580 321	16 161 492
Agios réservés	-	-	- 362 551	- 842 630	- 2 446 021	- 3 651 202	- 2 633 001	- 1 018 201
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	- 521 673	- 1 415 850	- 25 436 027	- 27 373 550	- 24 675 018	- 2 698 532
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	- 376 151	- 376 151	- 390 303	14 152
Provisions collectives	- 5 535 358	-	-	-	-	- 5 535 358	- 2 140 590	- 3 394 768
TOTAL DE LA COUVERTURE	- 5 535 358		- 884 224	- 2 258 480	- 28 258 199	- 36 936 261	- 29 838 912	- 7 097 349
ENGAGEMENTS NETS	414 719 037	135 063 638	10 726 841	14 738 316	13 875 753	589 123 585	450 819 799	138 303 786
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			1.77%	2.59%	6.41%		10.77%	-0,01%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7.62%	13.29%	67.07%		50,75%	-6,36%
				44.39%				

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de portefeuille titre commercial s'élève au 31 Décembre 2020 à 421 887 DT contre 418 603 DT au 31 Décembre 2019 :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Titres de transaction	40 176	37 815	2 361	6 %
Titres cotés	40 176	37 815	2 361	6 %
Titres Ami	7 280	6 286	994	16 %
Titres Unimed	17 940	17 241	699	4 %
Titres SAH	14 956	14 288	668	5 %
Titres Carthage Cement	-	-	-	-
Titres de placement	381 711	380 788	923	0.2%
Placements SICAV	6 711	380 788	(374 077)	-98,24%
Placements SOMOCER	375 000	-	375 000	100%
Total	421 887	418 603	3 284	0.8%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 Décembre 2020 un solde de 12 480 150 DT contre 13 621 902 DT au 31 Décembre 2019 enregistrant ainsi une diminution de 8 %.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Titres d'investissement (1)	321 325	362 650	(41 325)	(11%)
Titres de participation (2)	10 632 575	11 733 002	(1 100 427)	(9%)
Parts dans les entreprises liées (3)	-	-	-	-
Titres participatifs	1 526 250	1 526 250	-	-
Total	12 480 150	13 621 902	(1 141 752)	(8%)

(1) Titres d'Investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Fonds Gérés	280 000	280 000	-	-
Fonds Gérés SODIS SICAR	490 000	490 000	-	-
Fonds Gérés SODIS SICAR 2003	154 000	154 000	-	-
Fonds Gérés SODIS SICAR 2004	102 000	102 000	-	-
Fonds Gérés SODIS SICAR 2005	234 000	234 000	-	-
Provisions sur fonds gérés SODIS SICAR	(210 000)	(210 000)	-	-
Titres d'investissement hors Fonds gérés	41 325	82 651	(41 326)	(50)%
Emprunt national	40 000	80 000	(40 000)	(50%)
Créances rattachées	1 325	2 651	(1 326)	(50%)
Total	321 325	362 651	-41 326	(11%)

(2) Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
<u>Titres de participation</u>	<u>11 175 857</u>	<u>11 875 854</u>	<u>-699 997</u>	<u>-6%</u>
SIBTEL	69 353	69 353	-	0%
MED FOOD SA	100 000	100 000	-	0%
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	100	100	-	0%
SERP SUD	40 000	40 000	-	0%
SOTEMAIL	500 000	500 000	-	0%
LES CERAMIQUES DU SUD	800 000	900 000	- 100 000	-11%
JOB BETON	405 000	1 205 000	- 800 000	-66%
OFFICE PLAST	219 725	219 725	-	0%
OFFICE PLAST	491 679	491 679	-	0%
SNACKS SA	400 000	550 000	- 150 000	-27%
SEFRIM	250 000	300 000	- 50 000	-17%
CCT	2 000 000	2 000 000	-	0%
TAIMET	2 000 000	2 000 000	-	0%
EL BANNA	3 500 000	3 500 000	-	0%
OYAL OLIVE OIL	400 000	0	400 000	
<u>Provisions sur titres de participation</u>	<u>-543 282</u>	<u>-142 852</u>	<u>- 400 430</u>	<u>280%</u>

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 Décembre 2020 un solde de 55 355 059 DT contre un solde de 58 651 513 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	4 497 025	5 158 976	(661 951)	(13%)
Immobilisations incorporelles	7 531 072	7 434 572	96 500	1%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 034 047)	(2 275 596)	(758 451)	33%
Immobilisations corporelles	50 068 746	52 543 751	(2 475 005)	(5%)
Immobilisations corporelles	62 695 571	61 888 193	807 378	1%
Amortissement des immobilisations corporelles	(12 626 825)	(9 344 442)	(3 282 383)	35%
Immobilisations encours	789 288	948 786	(159 498)	(17%)
Immobilisations encours	789 288	948 786	(159 498)	(17%)
Total	55 355 059	58 651 513	(3 296 454)	(6%)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2020
(Exprimé en dinars)

Description	En DT						
	Valeur Brute au 31.12.2019	Acquisition Transfert	Valeur Brute au 30.12.2020	Amortissement cumulé 31.12.2019	Dotation d'amortissement 2020	Amort cumulé 31/12/2019	V.C.N 31.12.2020
1) Immobilisations Incorporelles	7 434 572	96 500	7 531 072	-2 275 596	-758 451	-3 034 047	4 497 025
* Licence	933 257	96 500	1 029 757	-772 256	-115 714	-887 970	141 787
* Logiciels	6 494 114		6 494 114	-1 500 460	-641 296	-2 141 756	4 352 358
* Site web	7 201		7 201	-2 880	-1 441	-4 321	2 880
* Droit au bail	0		0	-	-	0	0
2) Immobilisations Corporelles	61 888 192	807 380	62 695 572	-9 344 442	-3 282 384	-12 626 826	50 068 746
Immobilisations d'exploitation	51 482 870	584 090	52 066 960	-4 907 618	-1 948 028	-6 855 646	45 211 314
* Terrains d'exploitation	9 510 611		9 510 611			0	9 510 611
* Bâtiments	29 742 855		29 742 855	-2 261 510	-690 966	-2 952 476	26 790 379
* Aménagements de bâtiments	12 229 404	584 090	12 813 494	-2 646 108	-1 257 062	-3 903 170	8 910 324
Mobiliers et Matériel de Bureau	1 711 428	18 242	1 729 670	-482 580	-159 350	-641 930	1 087 740
Matériels de Transport	866 023	136 981	1 003 004	-433 303	-174 332	-607 635	395 369
Matériels Informatique	6 852 638	62 976	6 915 614	-3 108 691	-823 385	-3 932 076	2 983 538
Machines DAB et GAB	886 161		886 161	-411 396	-177 232	-588 628	297 533
Coffres Forts	88 090	5 091	93 181	0		0	93 181
Autres Immobilisations	982		982	-854	-57	-911	71
3) Immobilisation en cours	948 786	-159 498	789 288	0	0	0	789 288
Immobilisations corporelles en cours	948 786	-305 424	643 362			0	643 362
Immobilisations incorporelles en cours	0	145926	145 926			0	145926
TOTAUX	70 271 550	744 382	71 015 932	-11 620 038	-4 040 835	-15 660 873	55 355 059

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 Décembre 2020 un montant de 30 453 439 DT contre un montant de 30 587 971 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	4 669 058	220 081	4 448 977	2022%
<i>Comptes d'attente</i>	3 979 863	195 428	3 784 435	1936%
Comptes d'attente de la salle de marché	125 275	773 064	-647 789	-84%
Comptes d'attente de la compensation	3 854 588	-577 636	4 432 224	-767%
<i>Comptes de régularisation</i>	689 195	24 653	664 542	2696%
Autres	25 784 381	30 367 890	-4 583 509	-15%
Stock de matière, fourniture et timbres	259 956	313 856	-53 900	-17%
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	3 474	5 496	-2 022	-37%
Cartes et imprimés en stock	256 482	308 360	-51 878	-17%
<i>Matériels en stock (Mourabaha et Ijara)</i>	9 141 461	6 327 577	2 813 884	44%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	3 359 080	9 075 307	-5 716 227	-63%
<i>Dépôts et cautionnements</i>	24 775	19 775	5 000	25%
<i>Opérations avec le personnel</i>	8 459 317	7 250 819	1 208 498	17%
<i>Débiteurs divers</i>	806 824	1 678 586	-871 762	-52%
<i>Charges à répartir (1)</i>	100 564	694 518	-593 954	-86%
<i>Actifs d'impôts différés</i>	1 595 573	1 595 573	0	0%
<i>Autres</i>	2 036 831	3 411 879	-1 375 048	-40%
Total Autres Actifs	30 453 439	30 587 971	-134 532	0%

(2)-Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 84 238 187 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 2 008 889 DT au 31 Décembre 2019. Ils se détaillant comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	84 000 000	2 000 000	82 000 000		4 100%
Dette rattaché sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	238 187	8 889	229 298		2 580%
Total	84 238 187	2 008 889	82 229 298		4 093%

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 Décembre 2020 un solde de 699 579 DT contre 45 058 334 DT au 31 Décembre 2019 enregistrant ainsi une baisse de 98%. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	699 579	45 058 334	(44 358 755)		(98%)
Total	699 579	45 058 334	(44 358 755)		(98%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Avoirs des Etablissements Bancaires	699 579	504 708	194 871		39%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	-	44 553 626	(44 553 626)		(100%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	699 579	45 058 334	(44 358 755)		(98%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	En DT				
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	699 579	-	-	-	699 579
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	699 579	-	-	-	699 579
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	-	-	-
Etablissements financiers	-	-	-	-	-
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Total	699 579	-	-	-	699 579

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

En DT

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	699 579	699 579
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	699 579	699 579

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 Décembre 2020 un solde de 479 298 749 DT contre 346 413 603 DT au 31 Décembre 2019 et se décomposent comme suit :

En DT

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Dépôts à vue	193 393 190	116 315 395	77 077 795	66%
Dépôts à vue	192 620 703	115 946 148	76 674 555	66%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	772 487	369 247	403 240	109%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	285 905 559	230 098 208	55 807 351	24%
Tawfir	146 883 957	80 238 566	66 645 391	83%
Tawfir	145 311 678	79 353 656	65 958 022	83%
Dettes rattachées sur tawfir	1 572 279	884 910	687 369	78%
Istithmar	80 231 910	133 969 401	-53 737 491	(40%)
Istithmar en dinars	71 811 986	123 882 600	(52 070 614)	(42%)
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	2 060 884	4 249 070	(2 188 186)	(51%)
Istithmar en devises	6 309 422	5 790 833	518 589	9%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	49 618	46 898	2 720	6%
Autres sommes dues à la clientèle	58 789 692	15 890 241	42 899 451	270%
Total	479 298 749	346 413 603	132 885 146	38%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

En DT

Description					Total
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts à vue	192 620 703	-	-	-	192 620 703
Tawfir	145 311 678	-	-	-	145 311 678
Istithmar	31 748 074	40 899 334	5 474 000	-	78 121 408
Autres sommes dues à la clientèle	58 789 692	-	-	-	58 789 692
Dettes rattachées	4 455 268	-	-	-	4 455 268
Total	432 925 415	40 899 334	5 474 000	-	479 298 749

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à 41 846 709 DT contre 36 942 131 DT au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
				%
Emprunts Matérialisés	14 529 377	21 991 856	(7 462 479)	(34%)
Emprunts obligataires	27 317 332	14 950 275	12 367 057	83%
Total	41 846 709	36 942 131	4 904 578	13%

- Le solde des emprunts se subdivise comme suit au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019 :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
				%
Emprunts Matérialisés	14 338 462	21 724 636	(7 386 175)	(34%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	190 915	267 220	(76 305)	(29%)
Total	14 529 377	21 991 856	(7 462 479)	(34%)

- Le solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit au 31 Décembre 2020 :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT
				%
Emprunts obligataires	26 715 687	14 506 177	12 209 510	84%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	601 645	444 098	157 546	35%
Total	27 317 332	14 950 275	12 367 056	83%

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation se présente comme suit :

Description	En DT		
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres
Emprunts Matérialisés	-	-	14 529 378
Ressources Spéciales	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	27 317 331
Total	-	-	41 846 709

Au 31 décembre 2020, le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Remboursemen t 2020	En DT
				Soldes 31/12/2020
ATB 14	2 000 000	400 000	400 000	0
	2 000 000	400 000	400 000	0
AB37	2 000 000	285 714	285 714	0
AB38	2 000 000	357 144	285 714	71 430
AB39	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB40	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB41	2 000 000	428 572	285 714	142 858
AB42	1 500 000	262 086	262 086	0
AB43	1 500 000	96 808	96 808	0
AB44	2 000 000	244 861	244 861	0
	15 000 000	2 532 328	2 032 325	500 003
				0
QNB 01	4 000 000	200 000	200 000	0
QNB 02	3 000 000	150 000	150 000	0
QNB 03	3 000 000	150 000	150 000	0
QNB 04	3 000 000	300 000	300 000	0
QNB 05	2 000 000	200 000	200 000	0
	15 000 000	1 000 000	1 000 000	0
				0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	17 792 308	3 953 849	13 838 459
	25 700 000	17 792 308	3 953 849	13 838 459
TOTAL	57 700 000	21 724 636	7 386 174	14 338 462

La ventilation, au 31 Décembre 2020, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an	En DT
				Total
DETTES BANCAIRES				
AMEN BANK	71 429	428 571	0	500 000
AB 38	71 429			71 429
AB 39		142 857		142 857
AB 40		142 857		142 857
AB 41		142 857		142 857
MOURABAHA ZITOUNA	988 462	2 965 385	9 884 615	13 838 461
	988 462	2 965 385	9 884 615	13 838 461
Total	1 059 891	3 393 956	9 884 615	14 338 462

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019 :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT %
Provisions pour passifs et charges	3 562 127	2 929 213	632 914	22%
Provisions pour passifs et charges (1)	3 562 127	2 929 213	632 914	22%
Comptes d'attente et de régularisation	55 104 704	26 702 726	28 401 978	106%
<i>Comptes d'attente</i>	7 174 869	684 171	6 490 698	949%
<i>Comptes de régularisation</i>	8 982 339	290 902	8 691 437	2988%
Créditeurs divers	33 439 653	22 058 394	11 381 259	52%
Fournisseurs	31 484 848	20 421 174	11 063 674	54%
Dépôts du personnel	627 072	457 185	169 887	37%
Prestataire de services	1 327 733	1 180 035	147 698	13%
Etat, impôts et taxes	2 648 280	1 510 890	1 137 390	75%
<i>Autres</i>	2 859 563	2 158 370	701 193	32%
Total Autres passifs	58 666 831	29 631 939	29 034 892	98%

(3)-Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

En DT

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserves pour fonds social	Titres assimilés a des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31.12.2019	150 000 000	1 867 419	30 000	3 338 931	17 030 000	-694 663	668 530	15 437 000	-3 528 598	-1 017 779	-21 878 510	161 252 330
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-500 000	-	-500 000
Autres réserves	-	-	-	-4 948	-	-	4 926	-	-28 276	-	-	-28 298
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-21 878 510	-	21 878 510	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5 265 829	-5 265 829
Capitaux Propres au 31.12.2020	150 000 000	1 867 419	30 000	3 333 983	17 030 000	-694 663	673 456	15 437 000	-25 435 384	-1 517 779	-5 265 829	155 458 203

Les intérêts minoritaires présentent le détail suivant :

En DT

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Parts des minoritaires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	14 315	11 447
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	2 433	2 863
Total	36 748	34 310

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020, à 9 686 138 DT contre 3 049 920 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Cautions	7 998 704	2 866 418	5 132 286	179%
Avals	1 687 434	183 502	1 503 932	820%
Total	9 686 138	3 049 920	6 636 218	820%

(1) L'encours des cautions se détaille au 31 décembre 2020, comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Cautions en faveur de la clientèle	7 998 704	2 866 418	5 132 286	179%
Total	7 998 704	2 866 418	5 132 286	820%

La ventilation des cautions par nature de relation se présente comme suit :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur de la clientèle	200 000	-	7 798 704	7 998 704
Total	200 000	-	7 798 704	7 998 704

(1) L'encours des avals se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	1 687 434	183 502	1 503 932	820%
Total	1 687 434	183 502	1 503 932	820%

La ventilation des avals par nature de la relation :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Avals en faveur de la clientèle	-	-	1 687 434	1 687 434
Total	-	-	1 687 434	1 687 434

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de 23 509 625 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Crédits documentaires Import	23 509 625	2 276 090	21 233 535	933%
Total	23 509 625	2 276 090	21 233 535	933%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation :

Rubriques	En DT			
	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	212 495	-	23 297 130	23 509 625
Total	212 495	-	23 297 130	23 509 625

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 74 094 533 DT contre 49 271 547 DT au 31 décembre 2019 enregistrant ainsi une augmentation de 50 % et se détaillent comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Engagements de financement donnés	74 094 533	49 271 547	24 822 986	50%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	74 094 533	49 271 547	24 822 986	50%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	70 094 533	42 271 547	27 822 986	66%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	60 529 585	37 204 476	23 325 109	63%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	9 564 948	5 067 071	4 497 877	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	4 000 000	7 000 000	(3 000 000)	(43%)
Total	74 094 533	49 271 547	24 822 986	50%

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 314 519 944 DT contre 278 473 485 DT au 31 décembre 2019.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

Description	En DT			
	31.12.2020	31.12.2019	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	618 392	1 008 909	(390 517)	(39%)
Garanties reçues de la clientèle	313 901 552	277 464 576	36 436 976	13%
Total	314 519 944	278 473 485	36 046 459	13%

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élèvent à 46 850 358 DT au 31 Décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 171 374	2 179 693	5 991 681	275%
Opérations avec la clientèle	38 678 984	37 129 309	1 549 674	4%
Portefeuille Mourabaha	12 910 602	9 923 664	2 986 938	30%
Portefeuille Ijara	27 310 448	28 210 078	(899 630)	(3%)
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	266 169	111 107	155 061	140%
Profits réservés	(1 808 235)	(1 115 540)	(692 695)	62%
Total	46 850 358	39 309 002	7 541 356	19%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 Décembre 2020 un montant de 10 351 770 DT enregistrant ainsi une augmentation de 2 885 656 DT par rapport au 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	3 775 682	2 332 385	1 443 297		62%
Commissions sur engagements par signature en TND	39 682	58 350	(18 668)		(32%)
Commissions sur opérations de commerce extérieur	668 483	444 995	223 488		50%
Monétiques	940 746	1 412 414	(471 668)		(33%)
Commissions de Gestion, études et Engagement	4 036 299	2 091 277	1 945 022		93%
Commissions de Banque Directe	169 567	148 599	20 968		14%
Bancassurance	500 554	844 957	(344 403)		(41%)
Autres commissions	220 757	133 136	87 621		66%
Total	10 351 770	7 466 113	2 885 656		39%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit au 31 Décembre 2020 et 2019 :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Plus-value de cession sur titres de transaction	29 121	5 410	23 711		438%
Moins-value de cession sur titres de transaction	0	-10 120	10 120		-100%
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	4 298	6 468	-2 170		-34%
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	-1 936	-7 937	6 001		-76%
Dividendes reçus sur titres de transaction	2 995	13 253	-10 258		-77%
Gain/Perte net sur opérations de change	2 386 808	1 586 124	800 684		50%
Total	2 421 286	1 593 198	798 974		50%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au 31 Décembre 2020 un montant de 1 082 988 DT contre 126 066 DT au 31 Décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	962 988	6 066	956 923		15 776%
Fonds Gérés	960 378	-	960 378		-
Créances sur l'état	2 610	6 066	(3 456)		(57%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	120 000	120 000	-		-
Total	1 082 988	126 066	956 922		759%

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé au 31 Décembre 2020 un montant de 27 747 334 DT. Leur détail se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(5 211 701)	(2 313 405)	(2 898 296)	125%
Opérations avec la clientèle	(18 298 644)	(17 644 192)	(654 452)	4%
Marges sur dépôts à vue	(2 440 597)	(1 023 111)	(1 417 486)	139%
Marges sur comptes Tawfir	(5 375 456)	(2 987 059)	(2 388 397)	80%
Marges sur dépôts Isthithmar	(10 482 591)	(13 544 514)	3 061 923	(23%)
Marges sur certificats de dépôts	-	(89 508)	89 508	(100%)
Emprunt et ressources spéciales	(4 175 358)	(4 387 714)	212 356	(5%)
Autres Marges et charges	(61 632)	(147 202)	85 570	(58%)
Total	(27 747 334)	(24 492 514)	(3 254 820)	13%

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la Banque ont diminué de 411 485 DT par rapport au 31 Décembre 2019 pour se situer à un montant de 940 776 DT au 31 Décembre 2020 :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(865 418)	(1 198 561)	333 143	(28%)
Commissions Encourues sur SIBTEL	(64 735)	(71 238)	6 503	(9%)
Autres commissions Encourues	(10 623)	(82 462)	71 838	(87%)
Total	(940 776)	(1 352 261)	411 485	(30%)

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 Décembre 2020 un montant de 6 351 182 DT, enregistrant une diminution de 5 717 694 DT par rapport au 31 Décembre 2019. Son détail se présente comme suit :

Description	En DT			
	31/12/2020	31.12.2019	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	-6 322 033	-12 899 312	6 577 279	-51%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	-3 394 767	-510 611	-2 884 156	565%
Dotation aux provisions pour impôts	0	0	0	
Dotation aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-159 276	-38 023	-121 253	319%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-428 580	-426 791	-1 789	0%
Total dotations	-10 304 656	-13 874 737	3 570 081	-26%
Perte sur créances	-	-	-	
Total des dotations et des pertes sur créances	-10 304 656	-13 874 737	3 570 081	-26%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	3 623 502	1 623 134	2 000 368	123%
Reprise sur provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	173 428	182 727	-9 299	-5%
REP SUR PROV/CPTE BANCAIRES	156 544	0	156 544	
Total reprises	3 953 474	1 805 861	2 147 613	119%
Recouvrement des créances radiées	-	-	-	
Total des reprises et des récupérations sur créances	3 953 474	1 805 861	2 147 613	119%
Total	-6 351 182	-12 068 876	5 717 694	-47%

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(184 963)	(26 185)	(158 778)	606%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	13 866		13 866	-
Total	(171 097)	(26 185)	(144 912)	553%

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 24 557 DT contre 1 515 DT au 31 Décembre 2019, soit une hausse de 1 521%.

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Autres produits reçus	24 557	1 515	23 042	1 521%
Total	24 557	1 515	23 042	1 521%

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2020 un montant de 18 390 272 DT, enregistrant ainsi une hausse de 263 986 DT par rapport au 31 Décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	En DT	
			Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	-13 908 782	-12 750 446	-1 158 336	9%
Primes allouées	-160 671	-129 744	-30 927	24%
Rémunération du personnel stagiaire	0	-1 982	1 982	-100%
Impôts et taxes sur salaires	-401 773	-373 290	-28 483	8%
Charges sociales	-3 000 794	-2 828 831	-171 963	6%
Frais de formation	-141 665	-154 898	13 233	-9%
Autres charges liées au personnel	-776 587	-1 887 096	1 110 509	-59%
Total	-18 390 272	-18 126 286	-263 986	1%

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 3% pour se situer à un montant de 7 596 659 DT au 31 Décembre 2020 contre 7 355 322 DT au 31 Décembre 2019. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Frais d'exploitation non bancaires	-5 336 539	-5 236 425	-100 114		2%
Loyer	-1 302 198	-1 282 382	-19 816		2%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	-1 897 410	-1 806 877	-90 533		5%
Travaux et façons exécutés par des tiers	-79 539	-68 200	-11 339		17%
Primes d'assurance	-189 068	-191 481	2 413		-1%
Frais d'abonnement	-1 218 263	-1 610 449	392 186		-24%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	-650 061	-277 036	-373 025		135%
Autres charges d'exploitation	-2 260 120	-2 118 897	-141 223		7%
Impôts et taxes	-58 110	-46 842	-11 268		24%
Fournitures et produits énergétiques consommables	-455 682	-659 115	203 433		-31%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	-855 929	-567 584	-288 345		51%
Transport et déplacement	-100 657	-187 700	87 043		-46%
Frais divers de gestion	-789 742	-657 656	-132 086		20%
Total	-7 596 659	-7 355 322	-241 337		3%

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 Décembre 2020, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une baisse de 2 204 660 DT pour se situer à un niveau de 4 634 788 DT et qui se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(642 404)	(707 711)	65 307		(9%)
Dotation aux amortissements des Constructions	(690 966)	(694 864)	3 898		(1%)
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(159 349)	(154 677)	(4 672)		3%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(822 277)	(1 099 395)	277 118		(25%)
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(174 332)	(148 313)	(26 020)		18%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(177 231)	(177 287)	56		(0%)
Dotation aux amortissements des Serveurs	-	-	-		-
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faibles valeurs	(57)	(98)	41		(42%)
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(115 715)	(207 087)	91 372		(44%)
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 257 062)	(1 160 053)	(97 009)		8%
Dotation au Résorption des frais préliminaires	(593 955)	(2 488 523)	1 894 568		(76%)
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 440)	-		-
Total	(4 634 788)	(6 839 448)	2 204 660		(32%)

Note 5.13 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 Décembre 2020, Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une baisse de 21 751 DT pour se situer à un niveau de 64 590 DT, et qui se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31.12.2019	Variation	En DT	
					%
Perte ordinaire	16 603	(61 876)	78 479		(127%)
Autres	47 155	-	47 155		-
Plus-Value sur cession d'immobilisation	-	-	-		-
Plus-value sur cession d'actifs récupérables	832	148 216	(147 384)		(99%)
Total	64 590	86 341	(21 751)		(25%)

(6)-Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 69 443 955 DT à 154 360 422 DT enregistrant une augmentation de 84 916 467 DT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 79 690 834 DT et de financement à hauteur de 4 828 261 DT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour 397 372 DT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à 79 690 834 DT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 58 747 996 DT,

La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 133 980 003 DT,

Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 429 196 DT.

Flux nets négatifs :

Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour -19 428 884 DT ;

Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -29 701 725 DT ;

La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour -80 108 916 DT ;

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à 397 372 DT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ces flux de trésorerie positifs net de 4 828 261 DT proviennent principalement de l'encaissement d'emprunt obligataire pour 15 000 000 DT et des remboursements des emprunts pour 10 176 665 DT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 154 360 422 DT contre 69 443 955 DT au 31 décembre 2019.

(7) : Note sur les parties liées

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties Liés	Nature de la relation
WIFAK SICAR	Filiale
HAMROUNI ABDELKADER	
HAMROUNI ABDELLATIF	
Société Tunisienne de Banques	Sociétés siégeant au conseil et a des
Islamic corporaion for the developement of the private sector	dirigeants communs avec WIB
Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général	
Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed	
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	
Société C.C.P.S	
Société d'étude et de construction métallique	
Société ELECTRIA	
Société INTER FER FORGE	
Société INTERCHAUX	
Société INTERMETAL SA	
Société METALSHIP	
Société Nouvelle de Construction SNC	
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
Société PROSID	
Société PROSID SUD	
Société ROYAL OLIVE OIL	
Société SAMFI « SARL »	
Société Sens Inverse	
Société SITEL	
Société Technique Industrielle et Commerciale	
Société TOUTALU	
Société TRANSIDER	
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	
STE PIMA	
STE PLASTIC SIPA SUD	
STE PRO PARTS	
STE ROYAL TRADING	

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent 51 contrats IJARA et 49 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2020	En DT	
			Soldes au 31/12/2020	Produits au 31/12/2020
Financements IJARA	51	3 847 021	88 363	328 873
Société PROSID	2	494 647	4	7 630
Société ELECTRIA	2	16 459	-342	2 037
Société INTERMETAL SA	3	212 495	-	28 647
Société Nouvelle de Construction SNC	7	294 357	-282	31 503
Société Technique Industrielle et Commerciale	3	196 904	-1 913	25 842
Société TRANSIDER	0	1	-19	-
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	130 263	351	13 075
Société Sens Inverse	1	12 170	20	1 349
Société SAMFI « SARL »	0	3	-106	-
Société METALSHIP	1	1	389	1 072
Société INTER FER FORGE	0	1	-23	-
Société C.C.P.S	3	98 683	-15	10 959
Société PROSID SUD	6	850 977	-57	79 127
Société d'étude et de construction métallique	2	2	-16	405
Société INTERCHAUX	5	84 208	71 455	13 979
Société ROYAL OLIVE OIL	1	610 181	-	15 744
Société TOUTALU	5	155 122	-	16 918
Société SITEL	1	7 916	19 285	1 726
STE PIMA	1	246 977	7	30 518
STE PRO PARTS	1	127 189	-	18 401
STE PLASTIC SIPA SUD	1	32 161	36	3 614
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	138 063	-	18 422
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	21 278		2900
STE ROYAL TRADING	2	116 963	-411	5 005
MOURABAHA et autres financements bancaires	49	25 010 548	0	1 181 516
Société Technique Industrielle et Commerciale	5	6 878 786	-	256 533
Société INTERMETAL SA	5	5 184 088	-	375 950
Société PROSID	4	3 998 419	-	345 268
Société PROSID SUD	14	3 793 375	-	86 360
STE ROYAL TRADING	11	2 989 445	-	112 787
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	5	168 037	-	3 290
Société Nouvelle de Construction SNC	5	1 998 398	-	1 328
Total	100	28 857 569	88 363	1 510 389

Au 31 Décembre 2020, « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu 10 contrats IJARA et 50 contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur HEDI BEN AYED se détaillant comme suit :

			En DT	
	SOCIETE	NBRE DE CONRAT	FINANCEMENT EN HT	COMMISSIONS TTC
Financements		10	1 714 904	2 978
IJARA				
	STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	1	72 969	298
	STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES "PROSID"	1	520 001	298
	STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	1	54 590	298
	STE PROSID SUD	2	838 821	595
	STE TOUTALU	1	35 290	298
	INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	37 042	298
	STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	1	30 223	298
	STE ROYAL TRADING	2	125 968	595
FINANCEMENT MOURABAHA		50	28 168 356	144 220
	SOCIETE TECHNIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	7	9 123 127	44 991
	SOCIETE INTERMETAL SA	7	6 122 076	18 269
	SOCIETE PROSID	4	3 998 419	23 791
	SOCIETE PROSID SUD	11	3 741 134	34 159
	ROYAL TRADING	11	2 999 099	8 922
	INNOV ALLIANCE TECH SA	5	186 103	2 198
	STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION "SNC"	5	1 998 398	11 890
TOTAL		60	29 883 260	147 198

Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2020 se sont élevés à 376 588 DT.

Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 \$ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2019 & 2020, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2020 est fixée par décision du conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de 240 000 DT. Le Conseil d'administration réuni le 29 décembre 2020 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 240 000 DT à imputer sur l'exercice 2020. Au 31 décembre 2020, cette indemnité n'a pas été encore réglée. La rémunération brute constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 850 319 DT. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Juin 2016 à un montant net de 2 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance, y compris le montant à allouer au Président du Conseil d'administration, et à un montant annuel net de 1 000 DT représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit et du comité de risque par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à un montant brut de 148 750 DT dont 100 000 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

(8)- Evènements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date. A ce titre, aucun évènement postérieur au 31 Décembre 2020 nécessitant une note ou une modification des comptes, n'est parvenu.

Tunis le 31 Mars 2021

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
« WIFAK INTERNATIONAL BANK »
Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe WIFAK INTERNATIONAL BANK qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 820 245 006 Dinars et un résultat consolidé déficitaire après effets des modifications comptables de 5 765 829 Dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, du groupe au 31 Décembre 2020 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes

indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2020 un solde de 482 629 803 Dinars, dans le bilan consolidé du groupe (59%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 6 079 145 Dinars) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe « 2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement

Risque identifié

Au 31 Décembre 2020, et telle qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « 1-5 – Portefeuille d'investissement », l'encours brut du portefeuille d'investissement s'élève à un montant brut de 13 233 432 Dinars, couverts par des provisions de 753 282 Dinars, soit un montant net de 12 480 150 Dinars.

Le portefeuille d'investissement est constitué par des participations (cotées et non cotées) et par d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2-4 : Portefeuille investissement ».

En raison du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de réalisation et d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.

- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « 5-1 : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2020, à 46 850 358 Dinars, dont 27 310 448 Dinars proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « 2-8 : Comptabilisation des revenus », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.4. Identification des impôts différés et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés

Risque identifié

Les états financiers consolidés font apparaître parmi les autres actifs (Note 1-7 : Autres actifs) un actif d'impôt différé pour un montant de 1 595 573 DT, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation des participations, détenues tant par la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » que par sa filiale WIFAK SICAR, qui ne sont pas admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les provisions comptabilisées seront réalisées et des pertes fiscales de la société mère « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui sont admises en déduction sur les exercices postérieurs.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la part de jugement devant être exercée par la direction par rapport aux incertitudes relatives au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 Décembre 2020. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité du groupe « WIFAK INTERNATIONAL BANK » de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1- Les mesures prises par la Banque Centrale et les instances publiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, pour contrer les effets néfastes de la pandémie sur l'économie nationale, ont impacté l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables correspondants.

La banque a procédé à des reports d'échéances de créances en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06 du 19/3/2020 et n° 2020-07 du 25/3/2020 telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1/4/2020. Les circulaires sus précitées et l'avis du Conseil National de Comptabilité précisent que ces reports ne constituent en aucun cas une restructuration de créances, ni un nouvel accord de prêt.

Conformément aux circulaires précitées, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les produits décomptés durant la période de report ont été constatés totalement en résultat, vu que leur encaissement effectif est estimé raisonnablement assuré.

La banque a constaté des produits sur les créances IJARA et sur les créances MOURABAHA d'un montant respectif de 1 142 921 DT et 1 297 105 DT.

Conformément à la norme comptable (NC03) relative aux revenus et à l'avis du conseil national de la comptabilité, ces produits auraient dû être relativement ajustés.

- 2- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

- 3- En date du 30 décembre 2020, l'administration fiscale a notifié à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » les résultats partiels du contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2016, mentionnant un redressement pour un montant de 1 122 118 DT. La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a fait opposition au redressement dans les délais légaux, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. A ce titre, une provision pour risque fiscal a été constituée pour un montant de 500 000 DT et a été imputée au niveau des capitaux propres d'ouverture (modification comptable). Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, l'impact définitif de cette situation et de celle relative à la période ultérieure ne peuvent être estimées de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent

la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe WIFAK BANK. Il est à rappeler que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du contrôle interne.

Tunis le 31 Mars 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF

Fethi NEJI

UNIVERS AUDIT

Rachid NACHI